N° 81

N° 81

eccissien

Bulletin d'Informations Municipales

En vue très vite

Festival La Tête Ailleurs

page 5

Dossier

La rentrée scolaire

page 6

Album

Les Virades de l'espoir

page 18

Coup d'œil

Un vrai parcours résidentiel pour les habitants

page 24

Sport

La solidarité entre associations

page 26

Au quotidien

Serris accueille le leader européen du jouet

page 36

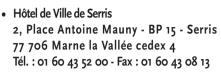
Seris COMMUNE DIL VAL D'ELIZOPE

www.mairie-serris.net



Info Mairie







M^{me} Lough

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12 h 00

- Mairie du Bourg de Serris 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
- Police Municipale : Tél. : 01 60 43 27 15
 Courriel : police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques : Tél. : 01 60 43 66 81
 Courriel : s-technique@mairie-serris.net

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Accueil Famille:

Tél. : 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) **Courriel :** maelis@mairie-serris.net

Le service Accueil Famille fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 01 60 43 52 00 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 67 95 Courriel: i.chobert@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Maison des Associations "Équinoxe"

• Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90 Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net

Adresse : 2, sente des Communes - 77 700 Serris

Horaires d'accueil pour les locations de salle : Mercredi : 09 h00 - 12 h00 / 14 h00 - 18 h00 Contact pour la location de salle : M^{me} Sylvie Rouyer

Tél. pour la location de salle : 01 60 43 66 90

Renseignement sur les animations municipales. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

• Service Culturel : Tél. : 01 60 43 25 21 Courriel : culture@mairie-serris.net

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que, pour pouvoir voter en 2014, les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent à l'Hôtel de Ville, avant le 31 décembre 2013, 17 heures.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité,
- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...)
 (si l'intéressé habite chez ses parents, une attestation des parents établie sur papier libre, certifiant qu'il habite chez eux, et un justificatif de domicile des parents)

La radiation sur l'ancienne liste électorale se fait en même temps que la nouvelle inscription.

Si vous avez changé d'adresse à Serris (déménagement à l'intérieur de la commune), vous devez également passer vous inscrire afin que vous soyez rattaché au bureau de vote le plus proche de chez vous

Élections municipales : dimanches 23 et 30 mars 2014 Élections européennes : dimanche 25 mai 2014

Abonnez-vous à la Newsletter!

Pour vous tenir informer de toutes les activités et autres informations municipales, vous avez la possibilité de vous abonner à la newsletter de Serris.

Pour ce faire, envoyez simplement une demande par mail en précisant vos noms, prénoms et adresse mail à l'adresse suivante :

n.humbert@mairie-serris.net

Vous recevrez ainsi la prochaine newsletter sur votre boîte mail.





Denis Gayaudon, Maire de Serris



Rendez-vous d'automne

J'ai grand plaisir, depuis maintenant plusieurs semaines, à vous retrouver à temps plein à Serris. La traversée de la maladie au printemps dernier m'a permis de mesurer le dévouement et l'implication de mes Adjoints en faveur de l'intérêt général.

Votre grand élan de sympathie à travers tant de messages reçus a également renforcé en moi l'émotion et la fierté de vous servir.

Encore merci à vous tous de votre soutien.

Je poursuis cette fin de mandat dans le même esprit qu'à son début c'est-à-dire avec détermination et une totale implication.

Ainsi, j'ai suivi, avec les différents partenaires concernés, l'évolution du Hameau de l'espoir et je peux vous dire que les engagements initiaux ont été tenus : la mise à disposition du terrain, pour 5 ans, dans le cadre de la convention entre l'État, Disney et Adoma (l'association gestionnaire du site) arrivant à sa fin, le Hameau ne reçoit plus de nouveaux résidents depuis quelques mois et ferme définitivement ses portes le 30 octobre.

Avec mon Adjointe au scolaire, j'ai également activement agi pour la défense de nos classes élémentaires afin d'obtenir une non-fermeture à Jules Verne et une nouvelle ouverture à Henri Matisse.

Dans le centre urbain, un nouveau plateau de plein air et de sport, en libre accès, est mis à disposition de nos jeunes.

Le lancement d'un nouveau programme immobilier, près de l'Hôtel de ville, proposant des logements en locationaccession aidée a permis à une quinzaine de familles serrisiennes de devenir à terme propriétaire de leur résidence principale.

Certains d'entre vous auront pu remarquer, cours du Danube, à proximité de la gare routière, l'ouverture d'un important chantier pour la construction de bureaux et commerces.

Cet automne est marqué aussi par le lancement de notre 10° saison culturelle à la Ferme des Communes. Nous constatons d'ailleurs avec plaisir que vous êtes de plus en plus nombreux à fréquenter la Salle Alfred de Musset et nous vous donnons rendez-vous pour cette nouvelle saison.

Avec mes sentiments dévoués

Denis Gayaudon, Daguel-

Maire de SERRIS.

Le Serrissien

Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Xavier Lanéry, Noura Bellili.

• Secrétariat de rédaction :

Service Communication: Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h, Audrey Berthemin.

Photos :

Service Communication

 Conception graphique : Service Communication.

Desbouis Gresil

Tél.: 01 69 83 44 66 Imprimé sur du papier recyclé Certification Label Imprim'Vert

• Tirage:

4 500 ex. Dépôt légal : 4er trimestre 2013



EN VUE, TRÈS VITE

- 4
- Ferme des Communes
- Un quotient familial pour le modelage-sculpture
- Le Festival "la Tête Ailleurs"
- Collecte alimentaire par le Rotary Club

DOSSIER

- Une rentrée paisible
- 8
- Une Ministre en visite à Serris
- Aide à la parentalité
- un Carrousel optimisé pour un accueil amélioré

L'ALBUM DE SERRIS

Une marche pour donner de l'espoir

- En bref...
- Un été animé
- Rencontres inter-générationnelles
- Des commerces de proximité dynamiques

COUP D'ŒIL

- 10 ans de culture pour tous!
- 20
- Dansez maintenant
- Le RAM fait sa rentrée à Terre d'Éveil
- Un vrai parcours résidentiel pour les habitants
- Le Hameau de l'espoir a tenu ses promesses

Une rentrée paisible

D. 8

SPORTS

- La solidarité entre associations
- 26
- Fermeture de la salle polyvalente du gymnase Éric Tabarly
- Un nouveau terrain de grands jeux

DÉMOCRATIE

- Délibérations des Conseils Municipaux
- Tribunes

AU QUOTIDIEN

- Serris accueille le leader européen du jouet
- Info travaux
- Un schéma cyclable à Serris
- Nouveaux commerces et services
- Les jardins familiaux
- Transition énergétique
- Avez-vous votre permis de détention
- Les panneaux électroniques
- Marie-Laure Griffe au Grand Palais



En Vue très vite

À l'affiche

4

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Programmation - saison 2013-2014



Geneviève CHAFFARD Adjointe au Maire Déléquée à la Culture



Le programme culturel est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrissiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes et sur le site internet de la commune (www.mairie-serris.net).

LE JARDIN SOUS LA LUNE

Très jeune public - Tarif C mercredi 6 novembre, 10 h00 et 15 h30



GEORGES BRAQUE

Conférence - Entrée libre vendredi 15 novembre, 20 h 30



SLIPS INSIDE

Duo clownesque - Tarif A samedi 7 décembre, 21 h 00



LES MONOLOGUES DU VAGIN

Théâ complet vend ear 13 décembre, 21 h 00



LIAN ET LE LOTUS

Théâtre d'ombres et musique - Tarif A dimanche 12 janvier, 16 h00



CINDY SGHERMAN

Conférence - Entrée libre vendredi 17 janvier, 20 h 30



QUI VIVE

Magie philosophique - Tarif A samedi 25 janvier, 21 h 00



CABARET COULEUR

Jeune public - Tarif B dimanche 2 février, 16 h oo



BOUVARD ET PÉCUCHET

Théâtre - tarif A samedi 8 février. 21 h oo



L'IMPORTANCE D'ÊTRE WILDE

Théâtre contemporain - Tarif A samedi 8 mars, 21 h oo



YVES TANGUY

Conférence - Entrée libre vendredi 14 mars, 20 h 30



PRÉMICES

Très jeune public - Tarif C mercredi 19 mars,10 h00 et 15 h30



SANS LES MAINS ET EN DANSEUSE

Humour - Tarif A samedi 29 mars, 21 hoo



ÉDOUARD MANET

Conférence - Entrée libre vendredi 4 avril, 20 h 30



HANSEL ET GRETEL, OU LA FIN DE L'HISTOIRE

Très jeune public - Tarif C dimanche 6 avril, 16h00



INCONNU À CETTE ADRESSE

Théâtre contemporain - Tarif A vendredi 11 avril, 21 h oo



LUCIAN FREUD

Conférence - Entrée libre vendredi 16 mai, 20h 30



LA NOURRITURE DANS L'ART CONTEMPORAIN

Conférence - Entrée libre vendredi 13 juin, 20h30



8 Bd Robert Thiboust -77 700 Serris - Val d'Europe Tel.: 01 60 43 25 21/Fax: 01 64 63 36 96 Courriel: culture@mairie-serris.net - Site internet: www.mairie-serris.net

TARIFS:

• Tarif A: - adultes:

12€

- **jeunes** (- de 26 ans):

5 €

- famille (2 parents et 2 enfants): 25 €

- groupe (10 pers. et +):

• Tarif Réduit (Carte de réduction annuelle*): 8 €

• Tarif B (Jeune public):

4 € pour tous

• Tarif C (Très jeune public):

2 € pour tous.

*Carte de réduction annuelle : cette carte est au tarif de 15 euros et offre des réductions à la Ferme des Communes mais également à la Ferme Corsange de Bailly Romainvilliers et au File 7 à Magny le Hongre

Un quotient familial pour le modelage-sculpture

Depuis plusieurs années, Marie-Laure Griffe, artiste accomplie (cf. article p. 41) anime les cours de modelage sculpture pour adultes et enfants proposés par la commune.

Les cours de modelage-sculpture sont source d'épanouissement. Ils permettent à l'enfant et à l'adulte de développer leur propre créativité, guidés par leur imagination.

Cette année, il reste encore quelques places disponibles pour les cours enfant/ados (de 6 à 17 ans).

Ces derniers ont lieu dans les préfabriqués Robert Doisneau, à côté du Club Pré-ados. le mercredi de 10 h 00 à 12 h 00.

Nouveauté : les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

Alors n'hésitez plus!



Renseignements et inscriptions auprès du Service Culturel Centre Culturel de la Ferme des Communes - 8 Bd Robert Thiboust - 77 700 Serris Horaires d'accueil du public : le mercredi 9h à 12h et de 14h00 à 18h00 Tél.: 06 88 21 74 77 / Courriel: culture@mairie-serris.net / Site internet: www.mairie-serris.net

En vue très vite

Animations

Dir 15 au 30 novembre



La Ville de Serris organise pour la deuxième année consécutive, du 15 au 30 novembre 2013, son Festival intitulé "La Tête Ailleurs" en direction des enfants, des jeunes et des parents.

L'objectif initial de ce Festival est de créer un grand rendez-vous fédérateur, ludique, festif, convivial, en direction des enfants et des jeunes de o à 25 ans, ainsi que leurs parents, avec une forte dimension intergénérationnelle.

Pour sa deuxième édition, cette grande manifestation revêtira tout au long de la quinzaine plusieurs formes permettant de toucher le plus grand nombre : conférences-débats et spectacles, expositions, réception des délégués de classe du collège et du lycée, buffets thématiques, journées festives, concert de la solidarité, menus à thème sur le temps du midi, expositions, etc.

Le fil conducteur du Festival porte cette année sur le rapport qu'entretiennent, de plus en plus tôt, les enfants et les jeunes avec l'univers du numérique et des nouvelles technologies. Univers fascinant et ludique qui décuple les possibilités de communication, d'accès aux connaissances et aux loisirs, le numérique est aussi un monde virtuel qui crée de la dépendance, qui façonne les esprits et restreint potentiellement les centres d'intérêts des enfants et des jeunes. Le Festival s'inscrit donc résolument dans une démarche éducative. À l'ère



du développement des écrans en tout genre, de l'internet et des réseaux sociaux, il nous a paru nécessaire de jeter un regard nouveau sur cet univers, tant dans sa dimension ludique et créative, que du point de vue de l'enjeu de prévention et de sensibilisation aux bonnes pratiques qu'il soulève, afin que cela reste un monde concret de plaisir et de découverte pour tous les âges.

Enfin, ce Festival, ne l'oublions pas, revêt toujours une forte valeur symbolique puisqu'il se construit autour de la journée du 20 novembre, date commémorative de la signature de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Nous vous invitons d'ores et déjà à participer nombreux à ce grand moment de partage, de convivialité et de découverte!

Les temps forts du Festival "La Tête Ailleurs" 2013

Vendredi 15 novembre, 20 h 30 : conférence-débat de l'association Humain-demain, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Samedi 16 novembre, 17 h oo - 22 h oo : journée d'ouverture du Festival, à la Ferme des Communes

Dimanche 17 novembre, 10 h 30 - 13 h 00 : spectacle pour les 1 à 3 ans suivi d'un brunch, à la Ferme des Communes

Mardi 19 novembre, 18 h oo : réception des délégués de classe du secondaire, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Jeudi 21 et vendredi 22 novembre : spectacles culturels pour les classes de maternelle à la Ferme des Communes

Samedi 23 et dimanche 24 novembre : journées festives au gymnase Éric Tabarly

Lundi 25 et jeudi 28 novembre : spectacles culturels pour les classes d'élémentaire à la Ferme des Communes.

Samedi 30 novembre, 20 h 30 : concert de la solidarité à la Ferme des Communes



Luc CHEVALIER Adioint au Maire Délégué au Sport et à la Jeunesse

Collecte alimentaire par le Rotary Club du Val d'Europe

Le vendredi 29 et le samedi 30 novembre prochain, le Rotary Club du Val d'Europe, en collaboration avec l'Oasis, l'épicerie solidaire du Val d'Europe, organise une grande collecte alimentaire en faveur de la Banque Alimentaire Paris Ile-de-France, au magasin Auchan du centre commercial Val d'Europe.

Depuis 2002, grâce aux donateurs et avec plus de 90 tonnes de denrées collectées, des milliers de familles démunies, dont certaines du Val d'Europe, ont ainsi été nourries.

Plus que jamais cette année, le Rotary Club a à nouveau besoin de tous vos efforts.

Donnez une petite partie de vos courses, et/ou participez avec eux à la collecte, pour une heure, deux heures, une demi-journée ou plus, pour optimiser la collecte. Ils vous attendent!

Contact pour vous inscrire à la collecte et vous joindre à eux dans la bonne humeur : contact@rotary-club-valdeurope.org - Tél. : 06 21 48 11 63

Serris en direct sur votre smartphone!

Le site internet de la commune de Serris www.mairie-serris.net, a été adapté à la navigation sur Smartphones grâce à une application dédiée.



Via une interface spécifique, cette application vous permettra de retrouver sur vos téléphones portables des informations sur la collectivité déjà présentes sur notre site internet.

N'hésitez pas à la télécharger (en flashant le QR code), elle est disponible gratuitement sur l'App Store (pour Iphone et Ipad), Google play, Windows phone et Blackberry app world.



Règlement intercommunal de publicité

RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DE PUBLICITÉ DES ENSEIGNES ET PRÉ ENSEIGNES DU VAL D'EUROPE - CONCERTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT ET DE ZONAGE

La révision du règlement intercommunal de la publicité, des enseignes et des pré enseignes du Val d'Europe a été engagée par délibération du comité syndical du SAN du Val d'Europe du 1^{er} décembre 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L 581-14-1 du Code de l'Environnement, le SAN peut recueillir l'avis de toute personne, de tout organisme ou association compétents en matière de paysage, de publicité, d'enseignes et pré enseignes, d'environnement, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'habitat et de déplacements.

À cet effet, des registres et les documents sont à disposition du public depuis le lundi 2 septembre 2013 et jusqu'à l'arrêt du projet, pour recueillir toute observation en Mairies de Bailly Romainvilliers, Chessy, Coupvray, Magny le Hongre et Serris, ainsi qu'au SAN du Val d'Europe, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le projet de règlement et de zonage est également consultable sur le site internet du SAN à l'adresse suivante : www.valeurope-san.fr (rubrique actualité).



Enseignement

8



Noura BELLILI

Adjointe au Maire
Déléguée à
L'Enseignement Primaire

Une rentrée paisible

Avec 4 groupes scolaires, un collège et un lycée, la rentrée scolaire est toujours un événement important pour notre commune. Plus de 2 400 élèves, du primaire au secondaire, ont ainsi fait leur rentrée en septembre dernier.

La compétence directe de la ville de Serris se limite aux écoles maternelles et élémentaires. Mais la commune est également attentive aux rentrées dans le collège Madeleine Renaud, géré par le Conseil Général et le lycée Émilie du Châtelet, compétence du Conseil Régional.

Cette année, en attendant l'ouverture de notre 5° groupe scolaire prévu pour la rentrée 2016, les enfants de l'école Robert Doisneau ont certes pu découvrir une façade entièrement rénovée cet été, mais les effectifs des écoles maternelles et primaires sont restés stables entre la rentrée 2012 (1078 élèves) et la rentrée 2013 (1063 élèves). 26 élèves supplémentaires ont rejoint Henri Matisse où une classe supplémentaire en élémentaire a été ouverte.

Une fermeture de classe était prévue à Jules Verne mais a été finalement annulée grâce à l'intervention et à la vigilance de la ville. Nouveauté cette année, la création d'une section BTS Responsable Hébergement au lycée Émilie du Châtelet.



Les travaux d'été

L'été n'est pas le temps des vacances pour tout le monde... En effet, les services municipaux sont à pied d'œuvre afin de préparer une rentrée sous les meilleurs auspices. Réparation, ré-aménagement, installations, nettoyage, ou encore gros travaux comme le ravalement de façade à l'école Robert Doisneau, tout est mis en œuvre pour que les écoliers soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.



Comme tous les ans, Denis Gayaudon, Maire de Serris et les responsables du service Enfance-Enseignement de la commune ont effectué un tour dans les écoles et les centres de loisirs pour recueillir les observations des enseignants sur toutes ces actions en prévision de la rentrée.

Si le plus gros des travaux sont effectués l'été, les services municipaux restent sur le qui-vive tout au long de l'année pour assurer une scolarité sans faille aux petits Serrissiens.

RESTAURATION SCOLAIRE

En moyenne 883 repas sont servis par jour dans les 4 groupes scolaires de Serris.

ROBERT DOISNEAU

200 élèves

Maternelle :

Petite et moyenne sections : M™ CAMU, 24 élèves Petite et moyenne sections : M™ MASSON, 24 élèves Grande section : M™ MABILLE et ROYER, 27 élèves

Élémentaire:

CP: M. DESPERIER, 19 élèves
CE1: Mme CLAIRVOYANT 24 élèves
CE1/CE2: Mme FARINOLE, 21 élèves
CE2/CM1: Mme SAVARIN, 23 élèves
CM1/CM2: M. SPIELVOGEL, 21 élèves
CM2: Mmes LE GUEN et WORTAM. 26 élèves

DIRECTION:

Maternelle : M^{me} MASSON 01 60 43 18 57 Élémentaire : M^{me} LE GUEN 01 60 43 27 45

JEAN DE LA FONTAINE

277 élèves

Maternelle :

Petite section: M^{mes} CADENAT et ROYER, 22 élèves Moyenne et grande sections: M^{me} BERNIER, 26 élèves Moyenne et grande sections: M^{me} TOURREIL, 26 élèves Moyenne et grande sections: M^{mes} TOURREIL et VANACKER. 26 élèves

Élémentaire :

CP: M. MORIGNOT, 25 élèves
CP/CE1: M^{me} BERTRANT, 21 élèves
CE1: M^{me} KIEFFER, 24 élèves
CE2: M^{me} RIBEIRO, 26 élèves
CE2/CM1: M^{me} LEBORGNE, 23 élèves
CM1: M^{me} VIGNOT, 25 élèves
CM2: M. BOUVROT, 33 élèves

DIRECTION:

Maternelle : M^{me} CADENAT, 01 60 43 66 87 Élémentaire : M. BOUVROT, 01 60 43 66 86

HENRI MATISSE

204 élèves

Maternelle:

Petite et moyenne sections : M^{me} PESNEL, 25 élèves Petite et moyenne sections : M^{me} LALLEMAND, 32 élèves Moyenne et grande sections : M^{mr} GAUFFIER, 24 élèves Grande section : M. MOISDON, 25 élèves

Élémentaire :

CP : M^{me} COLLIN, 28 élèves CE1 : M^{me} JAGUT, 24 élèves

CE2/CM2 : **M**^{me} **CARPENTIER**, 27 élèves CM1/CM2 : **M**^{me} **LEGRAY**, 26 élèves

DIRECTION

Maternelle : M. MOISDON, 01 60 42 23 34 Élémentaire : M. MOISDON, 01 60 42 23 34

INSPECTION ACADÉMIQUE de CIRCONSCRIPTION

6 rue de Navarre - 77 700 Serris Tél. : 01 60 42 39 61 - Fax : 01 60 42 39 53 M. VARENNES

RASED

Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté Scolaire 18 bis, rue de la Garenne - 77 700 Serri: Tél. : 01 60 43 11 43

JULES VERNE

373 élève

Maternelle:

Petite section: M^{me} VIDOU, 30 élèves Petite section: M^{me} ROBERT, 30 élèves Moyenne section: M^{me} BUSIERE, 32 élèves Moyenne et grande sections: M^{me} NIGON, 30 élèves Grande section: M^{me} GARCIA, 30 élèves

Élémentaire :

CP: M^{me} DJORDJEVIC, 22 élèves
CE1: M^{mes} MAGNON et LEJUEZ, 23 élèves
CE1: M^{me} TACKAMOUD, 20 élèves
CE2: M^{me} PLANCHON, 27 élèves
CE2: M^{me} BOINET, 25 élèves
CM1: M^{me} LAMBRAY, 25 élèves
CM1: M. ZINE-EDDINE, 25 élèves
CM2: M^{me} VALERY, 32 élèves

CP: Mmes VOISOT et HERVÉ, 22 élèves

DIRECTION :

Maternelle : M^{me} VIDOU, 01 60 43 08 97 Élémentaire : M^{me} LEJUEZ, 01 60 43 08 87

CLIS: Mme NEYROUD. 12 élèves

6e1: M. PARISOT, 28 élèves

6e2: M. BENNER, 29 élèves

6e3: Mme BEUREUX, 27 élèves

COLLÈGE MADELEINE RENAUD 551 élèves

6^e4: M^{me} DUMONT, 28 élèves 6°5 : M^{me} DI SANZA, 28 élèves 5e1 : M. BICHOT, 24 élèves 5°2 : M^{me} CASTELLANI, 25 élèves 5°3: M. FAGEON, 24 élèves 5°4: M. MARGUERITAT, 28 élèves 5°5 : M^{me} TEYSSIER, 25 élèves 4^e1 : M^{me} **DETEUF**, 28 élèves 4e2 : Mme CURTILLAT, 30 élèves 4e3 : Mme BARRÈS, 27 élèves 4^e4 : M^{me} OSMONT, 28 élèves 4e5 : M. THEVENET, 29 élèves 3e1 : Mme SIVADIER, 30 élèves 3e2 : M. FISCHER, 28 élèves 3e3 : M. LARUE, 30 élèves 3^e4 : M^{me} FRANCOIS, 28 élèves 3°5 : Mme ADAM, 27 élèves

Résultats du Brevet des collèges 2013 :

85 %

DIRECTION ·

Principale: Mme ERRACHIDI, 01 60 04 93 00

9

LYCÉE ÉMILIE DU CHÂTELET 800 élèves

2^{nde} 1 : **M. BOUVET**, 35 élèves

2^{nde} 2: M^{me} AMICE-BRUMEL, 34 élèves

2^{nde} 3 : M^{me} SASSI, 34 élèves

2^{nde} 4 : M^{me} SZELGOJOWSKI, 35 élèves 2^{nde} 5 : M^{me} MOLAMBO, 35 élèves 2^{nde} 6 : M^{me} WILLIART, 35 élèves 2^{nde} 7 : M^{me} ROLHION, 35 élèves 2^{nde} 8 : M. BONNET, 34 élèves 2^{nde} PRO : M. GRAND, 24 élèves

2^{nde} TECH : **M. VAN SEVENANT**, 21 élèves 1ère L : **M^{me} SIMONEAU**, 31 élèves

1ère ES1 : M^{me} BARREAU, 28 élèves 1ère ES2 : M^{me} GUIGOU-PIETRI, 24 élèves

1ère ES3: M^{me} LEROUX, 24 élèves 1ère S1: M^{me} ESPARON, 29 élèves 1ère S2: M^{me} CHARRON 24 élèves

1ère S3 : **M**^{me} **GIRARD-REYDET**, 23 élèves 1ère PRO : **M. PARANAVITHANA**, 20 élèves

1^{ère} TECH : **M**^{me} **LASNIER**, 22 élèves T^{ale} L : **M**^{me} **BIGOT**, 32 élèves

Tale ES1: Mme CHEVALIER, 35 élèves Tale ES2: M. BLAZER 24 élèves

 T^{ale} ES3 : **M.** HABABOU, 24 élèves T^{ale} S1 : M^{me} MÜCKENSTÜRM, 29 élèves

T^{ale} S2: **M. ARNOULD**, 34 élèves T^{ale} S3: **M. SCHAVSINKI**, 23 élèves T^{ale} PRO: **M. GRAND**, 20 élèves T^{ale} TECH: **M. VLADIC**, 24 élèves

BTS: 8 élèves

Résultats du BAC 2013 : BAC L. BAC E.S. BAC S. BAC TECH. BAC PRO. 91 % 93 % 96 % 94 % 61 %

DIRECTION:

Proviseur: M^{me} FICARA-BROSSARD, 01 64 63 06 36

Enseignement

Une Ministre en visite à Serris

Le 3 septembre dernier, de nombreux élèves ont repris le chemin de l'école. À cette occasion, Sylvia Pinel, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme a choisi le lycée Émilie du Châtelet de Serris pour faire sa rentrée.

Le lycée Émilie du Châtelet est un établissement polyvalent qui accueille chaque année 800 élèves. C'est dans cet établissement que Sylvia Pinel, Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, avait choisi de rendre visite aux professeurs et aux élèves de la filière hôtellerie-restauration, un secteur qui ne connaît pas la crise.

Après une visite de l'établissement, en présence des élus locaux dont M. Gayaudon, Maire de Serris, M. Eblé, Président du Conseil Général de Seine-et-

Marne, de M^{me} Klein, Préfète de Seine-et-Marne, de M^{me} Ficara-Brossart, Proviseur du lycée, de M. Ecalard, chef de travaux de la section et de quelques élèves qui ont invité la Ministre à participer à une table ronde.

Les professeurs du lycée

ont profité de cette rencontre pour présenter plus en détails les contenus de la formation hôtellerierestauration et son évolution depuis ses débuts. Dans un contexte de mondialisation, l'apprentissage des langues étrangères est primordial dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, les Français étant souvent présentés comme des mauvais élèves en langues étrangères. C'est pourquoi les cours sont dispensés en deux langues et les élèves doivent également effectuer

un séjour en Europe au cours de leur année scolaire.

Les dirigeants de l'établissement ont donc conçu leur programme de formation en veillant à être en adéquation avec le monde professionnel. Les élèves sont en effet "immergés" par le biais de stages. "La cuisine professionnelle et le restaurant d'application dont dispose le lycée permettent également aux élèves de se confronter à de vrais clients, ce qui est très formateur", souligne M. Ecalard.

Les professionnels du tourisme, partenaires du lycée, présents lors de cet entretien, ont quant à eux souligné la qualité des jeunes issus de cette formation. Pour répondre au mieux à leurs attentes professionnelles, le lycée a également ouvert cette année, une section BTS





responsabilité hébergement afin d'encourager les élèves à poursuivre leurs études.

Sylvia Pinel s'est accordée avec le corps enseignant pour dire que le tourisme est un secteur vecteur d'emplois qu'il ne faut pas négliger. Elle souhaitait par sa visite "mettre en valeur les formations d'excellence permettant de mieux armer les jeunes qui cherchent un emploi dans l'hôtellerierestauration". Le tourisme représente selon elle, "un atout économique dans le redressement du pays".

Ce sont sur ces mots et après la traditionnelle photo souvenir que la Ministre a quitté notre commune. Le lycée Émilie du Châtelet a quant à lui repris ses activités. Nous souhaitons aux élèves bonne chance pour cette nouvelle année d'étude.



11

Aide à la parentalité

Aider les parents à être parents... L'aide à la parentalité est une démarche soutenante, accompagnante et non-jugeante qui reconnaît la pluralité des modèles familiaux et vise à conforter les parents dans leur rôle, à valoriser leur potentiel

Plusieurs associations ou organisations mettent à disposition des parents des espaces de rencontre pour le maintien des relations enfants-parents. Dans un cadre convivial, sécurisant pour tous, les professionnels expérimentés accueillent les parents et les enfants.



Au Val d'Europe, l'association **"La courte Échelle" accueille les futurs parents et parents ainsi que leur enfants âgés de o à 6 ans.** L'association est un lieu d'accueil où les objectifs sont la communication, le jeu, la construction, les rencontres, le partage et l'épanouissement.

Le lieu d'accueil du Val d'Europe, ouvert depuis septembre 2004, est aujourd'hui intégré au Centre Social Intercommunal, géré par le SAN du Val d'Europe. Le CSI est localisé au 2 avenue Émile Cloud à Serris, tout près du centre commercial du Val d'Europe. Vous pouvez y venir le mardi de 15h00 à 18h00.

Pour les parents d'adolescents et les adolescents eux-mêmes, l'association "Adobase" propose d'apporter son soutien et son aide aux adolescents, aux jeunes adultes et leur famille. (cf. article page suivante)



LA COURTE ÉCHELLE Tél. : 01 60 28 48 75 www.lacourteechelle.info ou auprès du CSI



ADORASE

Tél. : 01 64 30 79 09 (numéro provisoire) adobase@ch-lagny77.fr www.adobase.fr

12

Adobase, l'accueil pour les ados et les parents

La maison des adolescents (Adobase) de Lagny-sur-Marne a été créée fin 2009 par des professionnels de l'éducation et de la santé dans le cadre du programme de l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé). Adobase a une permanence au centre Social

Intercommunal de Serris depuis 2012.

Adobase en quelques mots...

Rattachée au Centre Hospitalier de Marne la Vallée, la maison des adolescents Adobase est une unité du service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent qui travaille avec de nombreux partenaires comme les maisons des solidarités (MDS) de Lagny-sur-Marne, Roissy-en-Brie et Noisiel, le club de prévention de Marne-la-Vallée, la mission locale et le CSI de Serris pour n'en citer que certains.

Lieu d'accueil pour les jeunes de 11 à 25 ans et les parents, la permanence Adobase est encadrée par une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'infirmières, d'éducateurs et d'un psychologue. Pour un jeune seul ou accompagné, la maison des adolescents propose un accueil confidentiel et gratuit, voire anonyme si demandé.

Les missions d'Adobase

La permanence d'Adobase a pour principales missions d'accueillir, d'écouter, de conseiller et d'accompagner les jeunes et leurs familles, en répondant à leurs

> interrogations qu'elles soient d'ordre médical ou relationnel (renouer des liens familiaux, apaiser les conflits etc.).

> Chaque prise en charge s'effectue par un binôme



éducatif/soignant (un éducateur et une infirmière par exemple) sous la forme d'une rencontre. Il n'y a pas de suivi des adolescents mais un accompagnement de ces derniers et des parents vers des professionnels ou des structures adaptées, en fonction de leur demande. Adobase propose également un soutien téléphonique.

La permanence Adobase sur Serris

Au départ, seules les villes de Roissy-en-Brie et Noisiel disposaient de permanences Adobase. Depuis mars 2012, le Centre Social Intercommunal de Serris accueille au sein de deux espaces d'entretien et d'un accueil dédié à cet effet, les ados et les parents, tous les mercredis de 17h à 19h sans rendezvous. Cette permanence très fréquentée, devrait de nouveau accueillir 2 lundis par mois des groupes de paroles dédiés aux parents et encadrés par un psychologue et d'une infirmière.

Si vous souhaitez avoir des renseignements sur les permanences adobase :

- Tél. : 01 64 30 79 09 (numéro provisoire) adobase@ch-lagny77.fr www.adobase.fr
- ou Auprès du Centre Social Intercommunal : Tél. : 01 78 71 40 90
- ou par mail: csi@valeurope san.fr

Petite Enfance

Un carrousel optimisé pour un accueil amélioré

Les Services Techniques de la Ville ont profité de la coupure estivale pour réaliser des travaux de réaménagements au Carrousel des Bébés. Cette modification de la structure permet d'étendre les plages horaires d'accueil des enfants.



Xavier LANERY
Adjoint au Maire
Délégué à la Solidarité,
à la Famille
et à la Petite Enfance

Les modifications effectuées par les Services Techniques avaient pour but d'améliorer la qualité d'accueil et d'optimiser la gestion de la structure Petite Enfance, le Carrousel des Bébés. La crèche se retrouve aujourd'hui avec des espaces lumineux et plus fonctionnels. Les plans de changes ont également été réaménagés en vue d'une meilleure accessibilité.



Denis GAYAUDON, Maire de Serris, est venu visiter les nouveaux aménagements du Carrousel des Bébés.

De plus, grâce aux travaux, la nouvelle organisation mise en place permet de mieux répondre aux besoins horaires des familles, tout en conservant la qualité d'accueil.

Ainsi, depuis septembre 2013, l'amplitude horaire de l'accueil régulier a été élargie. Désormais les enfants peuvent être accueillis de 7 h 30 à 18 h 30 (au lieu de 8 h 00 à 18 h 00).

Les travaux d'aménagement ont porté leurs fruits puisque de nombreux parents ont affiché leur satisfaction quant à ces changements.



Horaires d'ouverture du Carrousel des Bébés

Accueil régulier :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 h 30 - 18 h 30 / Mercredi : fermé Accueil ponctuel :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 - 17 h 30 / Mercredi : fermé

L'inscription pour l'accueil occasionnel, s'effectue comme pour l'accueil régulier, à l'Hôtel de Ville, auprès du service Petite Enfance.

Album de Serris

Animation

14



Gilbert BRULFERTConseillère Municipale
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Une marche pour donner de l'espoir

De l'espoir il en a eu le 29 septembre dernier! En effet, plus de 50 personnes se sont mobilisées pour "donner leur souffle pour ceux qui en manquent" lors des Virades de l'espoir, la journée nationale de mobilisation contre la mucoviscidose, terrible maladie génétique qui détruit peu à peu les poumons.

Comme tous les ans, fin septembre, l'association Vaincre la Mucoviscidose organise les Virades de l'espoir. Donner son souffle pour ceux qui en manquent : tel est le credo de cette journée qui propose à chacun d'accomplir un effort physique en apportant un don personnel et/ou des dons recueillis auprès de son entourage.

La ville de Serris s'est encore engagée cette année dans la Grande Marche de l'espoir organisée le dimanche 29 septembre. Tous les ans, la commune accueille ainsi les participants pour une collation offerte à l'Hôtel de Ville, afin de prendre quelques forces avant de rallier Bussy-Saint-Georges à pied.

L'édition 2013 de cette manifestation a été un succès. Plus de 50 personnes se sont ainsi donné rendezvous pour cette manifestation. Les membres de l'association Serris Balad qui encadrait cette marche avaient comme d'habitude répondu présents. Le



groupe Ponticelli Frères avait également mobilisé de nombreux participants avec 26 personnes dont 11 salariés. Le groupe a également engagé un partenariat au niveu national avec l'association Vaincre la Mucoviscidose pour la participation de ses employés aux événements sportifs proposés en versant 30 euros par salarié engagé.

Merci à tous les participants qui ont permis de récolter 575 euros à Serris cette année, une belle somme selon le Responsable des Virades de L'espoir.





Les enfants serrissiens ont pu une nouvelle fois profiter des structures gonflables et des jeux en bois mis à leur disposition lors de la journée jeux du 7 juillet dernier au gymnase Éric Tabarly de Serris.

Le Bal du 13 juillet a une nouvelle fois fédéré petits et grands autour d'un buffet offert par la municipalité et d'une piste danse survoltée!

Les rires ont fusé et les chorégraphies se sont enchaînées lors de ce moment privilégié qui rassemble tous les ans de très nombreux Serrissiens.

Merci aux associations Musique Passion et Music Anim pour leur dynamique implication !





Comme tous les ans, les exposants et les visiteurs étaient venus nombreux faire de bonnes affaires sous un beau soleil de septembre. Le plaisir de dénicher de nouveaux objets à moindre coût ou de récolter quelques euros grâce à des choses devenues inutiles remporte toujours un franc succès auprès des grands et des petits. toujours un franc succès auprès de grands et des petits. Merci à l'école Henri Matisse d'avoir tenu la buvette!





À 2 pas de cette brocante, à la Ferme des Communes, les associations de Serris ainsi que le service jeunesse, le service culturel et le service des sports présentaient leurs activités lors du traditionnel Forum des Associations. L'occasion de se trouver une activité pour toute l'année pour les petits et les moins petits!



16

Un été animé

Sorties, activités sportives, culturelles, musicales... Il y en avait pour tous les goûts avec les activités proposées cet été par le Club Pré-ados et la Maison des Jeunes de Serris. Retour sur un été bien animé!



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la Jeunesse

De début juillet à fin août, le Club Pré-ados et l'Espace Jeunes les Semailles ont proposé aux jeunes Serrissiens de nombreuses activités et projets répondant au mieux à leurs envies. Et au vu du programme proposé, les jeunes étaient certains de trouver une activité leur correspondant. Bien que les 2 structures aient fusionné du 30 juillet au 17 août en raison de la baisse de fréquentation pendant cette période, la programmation des 2 structures a été conservée.

Jugez plutôt : le Club Pré-ados n'organisait pas moins de 3 projets et de nombreuses sorties en complément des activités régulières présentes dans la structure. Les jeunes ont ainsi eu l'occasion de visiter la cueillette de Chanteloup et le labyrinthe maïs, en relation avec un projet de jardin élaboré dans l'enceinte du Club Pré-ados. D'autres sorties plus ludiques ont été menées comme une sortie d'une journée au Parc Astérix, une visite du zoo de Thoiry, des activités de plein air comme l'accrobranche, ou bien encore, des sorties piscine.





Le vendredi, le Club Pré-ados proposait à tous les jeunes, même ceux qui n'étaient pas inscrits sur la structure, la découverte et la pratique de différents sports. La particularité de la période estivale, c'est aussi la possibilité de proposer plus fréquemment des soirées : repas barbecue organisé par les jeunes eux-mêmes, soirée veillée grand jeu, sortie cinéma, etc.

Les 11-14 ans adhérents du Club Pré-ados ont aussi participé au **projet d'aménagement des espaces de leur équipement**, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. La transformation de la cour, dans la continuité du projet jardin déjà engagé, avec plantation de potager ou fabrication d'un salon de jardin, a ainsi permis aux jeunes de se créer un lieu convivial de repos et d'échanges afin qu'ils s'approprient encore plus leur Club.

L'aménagement extérieur a également consisté en la **réalisation de graffs** avec l'aide d'un intervenant extérieur. Réalisées sur panneaux en bois amovibles, ces œuvres peuvent être présentées dans différents

Club Pré-Ados pour les 11 à 14 ans

2 rue de l'Hermière 77 700 Serris Tél. : 01 60 43 25 07

Horaires: Mardi, jeudi et vendredi: 16 h 30-19 h 00 Mercredi et samedi: 13 h 00-19 h 30

Vacances scolaires: Mardi et samedi: 13 h 00 - 19 h 30 Mercredi et jeudi: 13 h 00 - 19 h 30 Vendredi: 13 h 00 - 22 h 00



endroits, comme au Forum des Associations, et être conservées lors du futur transfert du Club Pré ados.

Les Serrissiens âgés de plus de 14 ans, en plus des activités communes avec leurs cadets du Club Préados, avaient également de beaux projets. Ils se sont ainsi immergés pendant 5 jours au Haras du Grand Clos afin de découvrir et de pratiquer la vie dans une écurie. Ce projet s'inscrit dans une démarche éducative globale visant à développer le bénévolat et l'engagement citoyen de ces jeunes qui sont aussi les adultes de demain. Ainsi, tout au long de l'année, chaque heure passée au titre d'une activité bénévole est comptabilisée et permet au jeune concerné d'accéder plus facilement à une activité ou bien à un mini-séjour.



Le sport était aussi au rendez-vous avec des activités de plein air tous les mercredis, la pratique du motocross, des sorties à la piscine, sur des bases de loisirs ou à la mer.

Pour répondre à l'objectif de renforcer et d'enrichir l'environnement éducatif des jeunes, et diversifier leurs centres d'intérêt, des activités culturelles et historiques ont également été proposées comme une sortie à la découverte du vieux Paris ou la visite des plages du débarquement de juin 1944 (sortie

commune avec le Club Pré-ados). Les esprits les plus créatifs ont pu profiter d'un mur d'expression artistique pour un **projet d'initiation au Graff** pendant 5 jours. Les jeunes gardent aussi un excellent souvenir de leur sortie au spectacle humoristique Patson.

Période de détente et de plaisir, les vacances d'été sont le moment privilégié pour se retrouver entre amis autour d'un barbecue en soirée. Tout comme le Club Pré-ados, la Maison des Jeunes a vécu au rythme de nombreuses soirées à thème : barbecue, italien, tex mex, asiatique, mexicain, français. Au cours de ces soirées conviviales, les échanges entre jeunes et avec l'équipe d'animation permettent aussi d'élaborer de futurs projets (sorties, activités). À cet effet, le programme d'activité laisse toujours une place importante aux idées et aux envies des jeunes. Plusieurs sorties ou soirées à la carte ont ainsi été mises en place, choisies et préparées par les jeunes eux-mêmes avec l'aide de l'équipe d'animation jeunesse.



Et puis, pour les jeunes qui n'étaient pas encore familiarisés avec les structures jeunesse, le Service jeunesse ou le Service des sports se sont associés pour ouvrir sur plusieurs semaines, comme lors de précédentes périodes de vacances scolaires, les équipements sportifs en accès libre, notamment le gymnase Éric Tabarly.

Pendant toute cette période, le Point Info Jeunes proposait de l'information autour du thème "mon été sans risque" afin que ces vacances ne laissent pas de mauvais souvenirs.

Au vu des activités organisées cet été par et pour eux, les jeunes des équipements de la commune ont passé de bonnes vacances avant de reprendre le collège ou le lycée à la rentrée. Maison des Jeunes "Les Semailles" pour les plus de 14 ans

8 bd Robert Thiboust 77 700 Serris Tél. : 01 60 43 21 55

Horaires:
Mardi et jeudi:
17 h 00 - 19 h 00
Mercredi:
13 h 00 - 19 h 00
Vendredi:
17 h 00 - 20 h 00
Samedi:
13 h 00 - 20 h 00

Vacances scolaires : Du mardi au jeudi : 13 hoo - 19 hoo Du vendredi au samedi : 13 hoo - 20 hoo

18

Rencontres inter-générationnelles

Qui dit vacances estivales, dit soleil, farniente... Le centre de loisirs l'Île aux enfants de Serris a quant à lui travaillé tout l'été pour offrir aux enfants, des activités ludiques et conviviales. À l'initiative du centre de loisirs et en partenariat avec l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes), un beau projet de rencontres "Inter générationnelles" a vu le jour.



Sylvie AUDRAIN
Adjointe au Maire
Déléguée à
L'Enfance et à la
Resturation scolaire

Avec la collaboration de Julie Gehanne, animatrice à la maison de retraite "Les Berges du Danube", les résidents de cette dernière ont pu rencontrer à plusieurs reprises les enfants du centre de loisirs.

Le 7 août dernier, un premier groupe de jeunes Serrissiens, accompagnés de leur animatrice, Élodie Cloquet, se sont rendus à la maison de retraite. Les présentations effectuées, les enfants ont interprété quelques chansons pour les personnes âgées et ont ensuite partagé un goûter en leur compagnie.

D'autres visites surprises ont été organisées pour permettre aux enfants de leur offrir des cadeaux réalisés par leur soin. Les personnes âgées et les jeunes Serrissiens se sont également réunis le temps d'un pique-nique intergénérationnel à la base de loisirs de Jablines.

Le 16 août, ce sont 3 personnes âgées des Berges



du Danube qui sont venues à la rencontre des enfants, le temps d'une visite au centre de loisirs l'Île aux enfants. Ils ont ainsi eu l'occasion d'échanger à nouveau lors du repas du midi.

Ce projet a été initié



par Élodie Cloquet, animatrice, dans le cadre des orientations du Service Enfance et Enseignement. Il a pour objectif de créer des liens intergénérationnels, d'apprendre aux enfants la tolérance et l'acceptation des différences. Ces moments conviviaux et de partage sont également vecteurs de transmission de savoirs.

Les enfants ont apprécié ces rencontres et ils ne sont pas les seuls. Claudine Senente, une des résidentes des Berges du Danube témoigne du plaisir de retrouver les enfants au fil des visites et de partager avec eux des moments de vie.

Ces rencontres devraient se poursuivre tout au long de l'année, un mercredi par mois, avec la réalisation d'activités communes telles que des travaux manuels, ou encore des jeux de société permettant ainsi aux différentes générations serrissiennes de se mêler les unes avec les autres.

Album de Serris

Animation

19

Des commerces de proximité dynamiques

Si Serris est connue principalement pour son centre commercial, de nombreux commerces de proximité sont également présents sur notre commune. L'Association Serris Commerces et Entreprises a ainsi organisé sa première quinzaine commerciale.



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme
et au
Développement
Économique

L'association Serris Commerces et Entreprises organisait une grande quinzaine commerciale, du 19 au 28 septembre 2013. Restaurants, commerces et services ont offert à leurs visiteurs de nombreuses promotions pendant cette période. Les clients pouvaient également participer à un concours avec comme principal lot, un voyage d'une semaine de vacances pour 2 personnes d'une valeur de 800 euros offert par Europe Tours Voyages. 50 gagnants ont été récompensés par les partenaires de la quinzaine commerciale, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a accueilli la remise des lots.

L'association avait également mis à disposition un petit train, le vendredi 27 et le samedi 28 septembre. Les Serrissiens ont été nombreux à profiter de ce moyen de transport sympathique pour effectuer un tour de ville, commenté par M. Varloteaux, le président de l'Association.

Par cette première opération d'envergure, Serris Commerces et Entreprises montre le dynamisme de nos commerces de proximité sur la ville.





Les heureux vainqueurs des lots offerts pendant la quinzaine commerciale par l'Association Serris Commerces et Entreprises et ses partenaires ont été récompensés le vendredi 4 octobre, dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

oup d'œil

Culture

10 ans de culture pour tous!

Le 28 septembre dernier, la Ferme des Communes présentait la saison culturelle 2013-2014, sa 10° saison depuis son ouverture en 2004. Les anniversaires constituent aussi un moment privilégié pour jeter un regard sur le chemin parcouru. Retour sur quelques éléments marquant de 10 ans de culture pour tous à la Ferme des Communes.

Tout a commencé quand les élus de Serris ont décidé de réhabiliter la Ferme des Communes, ancienne ferme briarde, nichée au cœur du bourg de Serris pour y accueillir la culture, non plus celle des champs mais bien celle des esprits.

Le centre culturel composé de la salle de Spectacles Alfred de Musset, de la Maison des Arts et de la médiathèque (gérée par le SAN) fut ainsi inauguré ainsi en mai 2004 et la première saison lancée en septembre de la même année.

2004 : le début de la culture pour tous

Cette première programmation culturelle crée par le nouveau service culturel était déjà pluridisciplinaire et éclectique : on y retrouvait ainsi des éléments toujours présents comme le théâtre et les conférences culturelles, mais également de la danse et de la musique. Dès le début les élus et le service culturel souhaitaient qu'à Serris, la culture ne soit pas "élitiste" mais ouverte à

tous!

Dès cette première saison, le service culturel était déià dans le partenariat avec les acteurs locaux tels que l'Université Charles Cros dans le cadre du Festival "CROSTIVAL", le Réseau des Médiathèques pour l'accueil d'un spectacle jeune public, et l'accueil d'un concert du Festival du Pays

Briard. L'accès à la culture pour tous était déjà une priorité avec en mai 2005, la première édition du Festival de Théâtre Amateur, pendant lequel cinq compagnies "amateurs" proposaient leur spectacle avec également une représentation en appartement. D'autres partenariats ont été également mis en place comme celui avec le Centre social Intercommunal de Serris, (des places à tarif préférentiel pour toutes les familles) et Culture du Cœur (mise à disposition de 5 places gratuites sur chaque spectacle).

Des évolutions permanentes

La saison 2005-2006 était marquée par la première édition des Journées Européennes du Patrimoine du Val d'Europe", sur le thème des Mérovingiens, déclinées sous forme d'expositions, de conférences, d'un défilé de costumes de l'époque.

En 2005, les collégiens ont pu assister à une séance de travail d'une compagnie accueillie en résidence. Depuis cette date, ces échanges entre les groupes scolaires et les artistes, sont devenus réguliers enrichissant ainsi l'éducation artistique des enfants. Ces résidences permettent également à la Ferme des Communes, de devenir un lieu de création.

Quelques nouveautés ont fait leur apparition lors de la saison 2006-2007 avec la présentation de la saison culturelle suivie d'un spectacle offert et la création d'un tarif spécial pour les groupes et comités d'entreprises.



Geneviève **CHAFFARD** Adjointe au Maire Déléquée à la Culture

Le spectacle jeune public"Tout petit.. chuuut" Saison 2009-2010



En mars 2007, la première "Semaine sur la diversité culturelle" prenait place à la Ferme des Communes. Cet événement ludique et festif, mêlait la musique, le théâtre, la peinture, la lecture et l'art culinaire de toutes les nationalités présentes sur la ville de Serris,

En septembre 2007, la Ferme des Communes accueillait la troisième édition des Journées Européennes du Patrimoine du Val d'Europe, sur le thème "Enfants du Patrimoine". Cette année, et pour la première fois, des spectacles vivants étaient proposés à l'ensemble des écoles élémentaires lors de séances qui leur étaient réservées.

Lors de la saison 2008-2009, le théâtre "Petite enfance" s'invitait pour la première fois à la salle Alfred de Musset avec un spectacle dédié aux plus petits (18 mois - 3 ans). Depuis cette représentation des spectacles très jeune public sont programmés tous les ans à la Ferme des Communes.

Durant la saison 2009-2010, la Ferme des Communes, le FILE 7 et la Ferme Corsange à Bailly-Romainvilliers ont décidé de créer **une carte d'adhérent commune**. Ce projet fut concrétisé à partir de la saison suivante et depuis le public du Val d'Europe peut profiter de tarifs préférentiels et d'invitations ponctuelles pour ces 3 structures culturelles.

La saison 2010-2011 s'est ouverte avec un renouvellement du cycle de conférences d'art moderne et contemporain. Un nouveau conférencier Raphaël Fonfroide de Lafon, historien d'art, est venu remplacer Sylviane Huchet qui animait les conférences depuis 2001.

Le partenariat avec le Réseau des Médiathèques a également enrichi ces conférences, en mettant à disposition des abonnés de la médiathèque des ouvrages (livres et DVD) en lien direct avec les thèmes présentés.

En mai 2011, la première édition du Festival "Plein les Zieux", issu d'un partenariat à l'échelle du territoire entre le SAN, les 5 communes et File 7, a clôturé la saison culturelle. Cette première édition a été une réussite avec plus de 1942 spectateurs sur l'ensemble des communes du Val d'Europe.

La neuvième saison s'est ouverte le 29 septembre avec le spectacle de Jean-Claude Dreyfus. Le one-womanshow de Sophia Aram ou "Le repas des fauves" (3 Molières 2011) entre autres ont fait partie de la programmation 2012-2013.

La saison 2013-2014 a très bien commencé avec la présentation de saison, le samedi 28 septembre à

laquelle ont assisté 130 personnes. 160 personnes sont également venues au spectacle de Vincent Roca. La pièce de théâtre "Les monologues du Vagin" était déjà complète fin septembre alors que la représentation n'a lieu qu'en décembre...

Un public au rendez-vous

Lors des premières saisons, La Ferme des Communes a très rarement connu des spectacles déjà complets plus d'un mois avant la date de représentation, sauf pour les spectacles jeune public. Cette situation, commune à toutes les salles de spectacles qui se sont créées n'a pas duré. Il était nécessaire que le public connaisse la Salle de spectacle, que la Ferme des Communes se fasse connaître. Au fil des saisons, de plus en plus de personnes sont venues à la Ferme des Communes, attirées par la diversité et la qualité de la programmation. Le bouche à oreille, la bonne ambiance qui règne dans la salle et les

partenariats menés par le service culturel ont permis d'augmenter sensiblement la fréquentation. Ainsi lors de la saison 2012-2013, 3300 spectateurs furent accueillis à la Ferme des Communes confirmant ainsi son succès grandissant. Il n'est plus rare en effet que de nombreux spectacles soient à guichet fermé.

Une politique tarifaire adaptée

La hausse de fréquentation de la Ferme provient également de la politique tarifaire mise en place dès l'ouverture de la salle avec toujours l'objectif d'une culture pour tous. Les tarifs mis en place ont toujours été pensés pour être accessibles au plus grand nombre : une place adulte sans réduction

est à 12 euros à Serris alors qu'elle est à plus de 30 euros minimum sur Paris, pour le même spectacle! Les spectacles "très jeune public" sont à 2 euros, les représentations "jeune public" à 4 euros.



Humour avec "Gaspard Proust" Saison 2010-2011

Des spectacles pour tous

Dès l'ouverture de la Ferme des Communes, le thème de la culture pour tous s'est imposé à Serris. **Depuis 10**

saisons, la programmation de la salle a toujours proposé des spectacles variés destinés à tous les types de spectateurs, du plus jeune au plus âgé. Humour, comédie, poésie, drame ou traitant de thèmes d'actualités, toutes les émotions ont été, sont et seront présentes à la Ferme des Communes!

Théâtre classique avec "Le mariage de Figaro" Saison 2007-2008



Coupd'œil

Association

22

Dansez maintenant!

De la danse, de l'amitié et du partage, c'est ce que vous propose l'association Serris Danse Val d'Europe depuis de nombreuses années sur notre commune. Rencontre avec Éliane Lebas, Présidente de l'association.



Geneviève CHAFFARD Adjointe au Maire Déléquée à la Culture

Quelques mots sur votre association?

Serris Danse Val d'Europe a été créée en 1999 et proposait au début l'apprentissage des danses à deux. Au fil des années, de nouvelles disciplines ont été introduites dans nos cours. Adhérente moimême depuis 2001, je suis à la tête de l'association depuis 2010.

Quelles activités proposez-vous ? Pour quel public ?

Nous accueillons un large public, du plus petit au plus grand, du débutant au confirmé. Les professeurs de l'association enseignent la danse contemporaine, le hip hop, les danses à deux, la danse orientale et la zumba (depuis l'année dernière). Pour cette nouvelle saison, nous proposons des cours de flamenco et un cours de zumba pour enfants. Notre association est en perpétuelle évolution et nous essayons d'être à l'écoute des envies des adhérents.

L'année dernière, nous étions plus de 300, répartis sur les différents niveaux de cours proposés.

L'association donne des cours de danse mais pas seulement. Nous sommes également impliqués dans des événements comme la Bourse aux vêtements que nous organisons trois fois par an. Nous organisons également des stages de danse et, tous les deux ans, nous réalisons un gala de fin d'année.

Que représente l'association pour vous ?

Beaucoup de choses. J'aime m'occuper de cette association, rencontrer, créer des liens avec les gens et initier de nouveaux projets. Le bénévolat tient une place importante dans ma vie. La danse est un art, qui permet de découvrir son corps, mais par le biais de l'association, je souhaite également transmettre des valeurs comme la convivialité, l'amitié et le partage.





Ce qui fait la particularité de notre association, c'est que nous essayons, chaque année, de proposer de nouveaux projets à nos adhérents. Le stage " Comedy school dance " que nous avons organisé en septembre dernier en fait partie. Ce dernier mêle danse et comédie, une première. Si nous voyons que le stage a remporté un franc succès, pourquoi pas monter une petite compagnie de danse théâtre?



Je souhaite également réorganiser cette année des rencontres de danses. En 2012, nous avons lié un partenariat avec des associations de Bailly Romainvilliers. Cet événement permet aux élèves non seulement de se rencontrer mais aussi de voir que la pratique de la danse est universelle malgré des apprentissages différents.

Quelques mots de fin?

Je voudrais vivement remercier les anciens présidents de l'association, mes collaborateurs et les bénévoles qui ont contribué au succès de Serris Danse Val d'Europe. Sans eux, l'association ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Pour moi, le domaine associatif est une grande famille ; je souhaite renouveler des collaborations avec d'autres associations pour mener à bien des projets et poursuivre notre évolution dans le respect des valeurs qui nous animent. Si vous êtes intéressés par la danse, n'hésitez pas à prendre contact.

CONTACT:

Présidente : M^{me} Lebas, 07 70 96 50 54 Secrétaire : M^{me} Milot, 06 20 40 49 30

Courriel: sdve@dansevaldeurope.fr
Site internet: www.dansevaldeurope.fr



Le RAM fait sa rentrée à Terre d'Éveil

Comme tous les ans début septembre, le service Petite Enfance de Serris, en partenariat avec le Relai Parents Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal du Val d'Europe, organise une rencontre conviviale à destination des assistantes maternelles de la commune.

Organisés à Terre d'Éveil, équipement Petite Enfance municipal où ont lieu les ateliers du RAM, ces moments d'échanges permettent aux assistantes maternelles de se rencontrer de nouer des liens et d'échanger entre elles. Cette rencontre



est également l'occasion pour les assistantes maternelles de découvrir les activités mises en place par Christelle Ribes, responsable du RAM et Marie Scanff, détachée par la commune de Serris pour animer les ateliers du RAM sur notre ville.



Coupd'œil

Aménagement

Un vrai parcours résidentiel Pour les habitants

En raison du prix du marché sur notre commune, il est souvent difficile de devenir propriétaire. Pour permettre au plus grand nombre de pouvoir acquérir son logement, des alternatives à l'accession classique doivent être trouvées. La résidence de Castille, qui sera livrée à la fin de l'année dans le Centre urbain répond à cette demande grâce au dispositif de Location-Accession.

La résidence de Castille située cours de l'Elbe comptera 29 logements. Ce bâtiment, situé dans le quartier du lac, en face à l'Hôtel de Ville, sera livré à la fin de l'année et sera certifié Bâtiment Basse Consommation (BBC).

La spécificité de cette résidence tient dans le dispositif qu'a mis en place Expansiel Promotion, le promoteur immobilier en partenariat avec la Commune de Serris : la Location-Accession.

Ce dispositif se déroule en 2 temps :

- l'accédant occupe son logement en tant que "locataire-accédant" et verse une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'un complément qui est conservé par Expansiel Promotion et sera restitué sous forme d'épargne.
- Dans un délai de 2 ans maximum, le "locataire accédant" peut lever son option d'achat sur son logement. L'épargne constituée lors de la phase locative participe alors à son apport personnel. Il est alors pleinement propriétaire.

Lors de l'achat, l'accédant dispose également d'une TVA à taux réduit (7 %) et d'une exonération de taxe foncière pendant les 15 premières années. De plus, les accédants ont l'assurance que la mensualité de leur crédit immobilier (hors assurance) sera égale à la redevance qu'ils payaient auparavant.

Si les logements sont revendus avant 15 ans, les

propriétaires devront cependant payer la différence de TVA entre le taux réduit et le taux réel auquel ils ont acheté leur bien. Cependant, pendant ces 15 ans, en cas d'accident de la vie par exemple, les propriétaires de la Résidence de Castille ont la garantie que leur logement sera racheté par le promoteur à la valeur d'acquisition pendant les 5 premières années à compter de la levée d'option. À partir de la 6° année, une décote de 2,5 % par an sera appliquée. En cas de revente, une offre de relogement est proposée dans le parc locatif du promoteur dans un délai de 6 mois, pour les ménages aux ressources les plus modestes.



M. Gayaudon, Maire de Serris, en compagnie de l'équipe d'Expansiel lors de la visite de l'appartement témoin

Comme le souhaitait la Commune, ce dispositif a profité aux habitants de Serris. Ainsi, sur les 29 logements qui seront livrés, la moitié sera occupée par des personnes qui habitaient déjà la commune,



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme
et au
Développement
Économique

La moyenne d'âge de ces acquéreurs est de 36 ans. 5 familles ont déjà des enfants. Parmi les 9 familles n'ayant pas d'enfant, 6 emménageront dans un logement de 3 ou 4 pièces, anticipant peut-être la venue d'un futur bébé. Le revenu moyen de ces

ménages serrissiens est de 2335 euros.

La Résidence de Castille, tout comme le programme La Ferme des Célestins-Val de Saria montre qu'il est possible de diversifier l'offre de logements sur la commune et de proposer un parcours résidentiel permettant notamment aux jeux ménages serrissiens, de rester dans leur ville tout en accédant à la propriété.

Le Hameau de l'espoir a tenu ses promesses

Ouvert en 2008 sur notre commune pour une durée de 5 ans, le Hameau de l'espoir ferme ses portes fin octobre 2013 comme s'y était engagé l'État, en ayant réussi sa mission d'accompagnement et d'insertion.

Situé à Serris, à 2 pas de la gare RER et de l'Hôpital de Marne La Vallée, le Hameau de l'espoir de Serris était la deuxième opération de ce type, après "le Village de l'espoir" d'Ivry-sur-Seine.

Le Hameau de l'espoir était une opération provisoire (5 ans) d'hébergement temporaire (3 à 18 mois), pour des personnes en voie de réinsertion sociale. La société Adoma, qui gérait le site, accompagnait les résidents dans leurs démarches d'insertion professionnelle et dans leur recherche de logements.

50 résidents pouvaient être hébergés dans des chalets, autonomes, entièrement meublés et équipés et conçus pour 2 ou 3 personnes (hommes et femmes isolés et couples sans enfant). Le public ciblé était constitué de personnes en difficulté d'insertion, en rupture de logement ou d'hébergement, engagées dans une dynamique d'insertion. Ces derniers mois, en prévision de la fermeture, le Hameau n'accueillait plus de nouveaux hébergés. Adoma a également veillé à ce que les derniers résidents aient tous une solution de relogement.

L'installation sur notre commune du Hameau de l'espoir imposée par l'État avait suscité au préalable certaines réticences. 5 ans après, le bilan du Hameau est positif. Aucun problème n'a été signalé pendant cette période ; la ville de Serris a été également vigilante tout au long du projet en participant par exemple aux comités de pilotage de la structure. Les résidents du Hameau se sont aussi impliqués dans la vie de la commune en participant à certaines animations de la ville.

Le plus important est sans doute que **le Hameau a rempli son rôle pendant ces 5 ans**. 154 personnes ont été accueillies, dont 115 hommes et 39 femmes. Grâce à l'encadrement des professionnels d'Adoma, 80 % de **ces personnes ont retrouvé une autonomie suffisante pour leur permettre de trouver un logement ou un emploi.** Les résidents du Hameau sont restés en moyenne 320 jours, une durée courte en comparaison aux autres

centres du même type. Cela s'explique notamment par le bassin d'emploi important à proximité du Hameau. Par exemple, Disneyland® Paris, qui avait mis à disposition le terrain sur lequel est construit le Hameau, a fait bénéficier les résidents du Hameau de mesures d'insertion professionnelle au sein de sa société, en partenariat avec le Conseil Général de Seine-et-Marne et l'association Initiatives 77.

Le Hameau de l'espoir ferme ses portes fin octobre. La ville de Serris peut être fière d'avoir participé à la réussite de ce projet.





Sports à Serris

Associations

26

La solidarité entre associations

Le dimanche 8 septembre, lors du Forum des Associations, la société CMPI a offert des raquettes de tennis de table à l'Att Serris Val d'Europe grâce à l'intervention de l'ETT Moto Club Serris Val d'Europe.



Luc CHEVALIER

Adjoint au Maire

Délégué au Sport

et à la leuresse

Jean-Marc Lavillauroy, dirigeant de la société CMPI, une des premières entreprises installées sur Serris, a un fils inscrit depuis 2 ans à l'Espace Tout Terrain Moto Club Serris Val d'Europe (Espace TT). Conscient des difficultés que peuvent connaître les associations sportives, ce chef d'entreprise spécialisée dans le moulage plastique industriel a proposé spontanément lors d'une conversation au printemps dernier, d'aider les associations de la commune en donnant des raquettes de tennis de table. Jérôme Tiphaine, Président de l'Espace TT a aussitôt pensé à l'Association de Tennis de Table de Serris Val d'Europe (ATT Serris). Il a alors mis en relations les différents partenaires pour que ce projet puisse se réaliser.

C'est ainsi que le 8 septembre dernier, lors du Forum des Associations, la société CMPI a remis officiellement à l'ATT Serris, 150 raquettes, pour une valeur supérieure à 2000 euros.

supérieure à 2000 euros.

Remettre ces raquettes lors du Forum des Associations était une évidence pour Jérôme Tiphaigne car c'est le

De gauche à droite : Luc Chevalier, Maire adjoint, délégué au sport et à la jeunesse ; Jérôme Tiphaigne, président de l'Espace TT ; Jean-Marc Lavillauroy, dirigeant de la société CMPI ; Denis Gayaudon, Maire de Serris ; Nicolas Banhares, président de l'ATTS



pourquoi il a organisé ce don de raquettes il nous répond "Nous sommes sur Serris depuis de très nombreuses années. Nous avons été soutenus par la municipalité depuis le début. Je pense qu'il est important de souligner les différents intervenants du sport : les collectivités territoriales, les associations et les entreprises partenaires. L'union fait la force, il n'y a pas de place pour la jalousie, l'égoïsme et le nombrilisme dans le sport !".



Fermeture de la salle polyvalente du Gymnase É. Tabarly

La salle polyvalente du gymnase Éric Tabarly est fermée depuis l'été 2013 en raison de défauts structurels lors de la conception du bâtiment. Des expertises sont en cours ; ces analyses détermineront les travaux nécessaires pour pouvoir rouvrir la salle en toute sécurité pour le public.

La ville de Serris a mis à disposition des associations utilisatrices de cette salle d'autres équipements afin qu'elles puissent continuer leurs activités.





Un nouveau terrain multisports

Une surface bleue a fait son apparition entre le lycée Émilie du Châtelet et le gymnase Olympe de Gouges; Il s'agit d'un nouveau terrain mutlisports qui ouvrira ses portes pour les vacances de la Toussaint.

Construit par le SAN et géré par la Ville de Serris, cet équipement proposera des paniers de basket ainsi que des cages de handball. Cette structure sportive sera en accès libre.



Séjours été de la ville de Serris

Cet été, les jeunes Serrissiens ont pu s'essayer au char à voiles et au kayak des mers lors du séjour sport organisé dans le Nord Pas-de-Calais par la ville de Serris.

2 autres séjours étaient également proposés : un séjour nature en Gironde ainsi qu'un séjour péniche en Bourgogne.

35 Serrissiens ont ainsi profité des séjours d'été de la Ville.



Démocratie

Conseil Municipal



Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 24 juin 2013.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2013

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le Procèsverbal de séance du Conseil Municipal du 18 mars 2013

Vote : 25 Pour et 1 Contre. Adoptée à la majorité des votants

■ Adoption du Compte de Gestion 2012

Le Compte de Gestion de l'exercice 2012 retrace l'exécution de Budget Communal de l'exercice 2012, effectué par le Comptable Public.

Le compte de Gestion prend en compte le résultat à la clôture de l'exercice 2011, la part affectée à l'investissement de l'exercice 2012, le résultat propre de l'exercice 2012 et le résultat de clôture de l'exercice 2012.

Les résultats constatés sont les suivants :

Section	Résultat de clôture de 2011	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de 2012
Investissement	126 651,35		-650 079,31	-523 427,96
Fonctionnement	2 071 432,73	89 748,40	175 253,25	2 156 937,58
Total	2198084,08	89 748,40	-474 826,06	1 633 509,62

Le Compte de Gestion est annexé à la délibération d'adoption.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion de l'exercice 2012, présenté par le Comptable Public.

Vote : 18 Pour et 8 Contre. Adoptée à la majorité des votants

■ Adoption du Compte Administratif 2012 et de ses annexes

Le Compte Administratif 2012 retrace l'exécution du Budget Communal de l'exercice 2012 effectué par l'Ordonnateur.

Il doit être conforme au Compte de Gestion du Comptable Public. Il retrace dans la balance générale par section, les dépenses

Section	Report de l'exercice de 2011	Dépenses 2012	Recettes 2012	Résultats cumulés au 31/12/2012
Investissement	1 981 684,33	11329513,69	11504766,94	2 156 937,58
Fonctionnement	126 651,35	1327651,33	677 482,02	2 156 937,58
Total	2189084,08	12657075,02	12 182 248,96	1633509,62

et les recettes de l'exercice, les reports de l'exercice N-1 ainsi que l'éventuelle affectation au compte 1 068 comme indiqué dans le tableau ci-après :

Les Restes-à-Réaliser d'investissement 2012 (RAR) sont de :

- 458852,50 € en dépenses,
- 340 784,89 € en recettes.

Ils ont été intégrés dans le Budget Primitif 2013.

Le Compte Administratif est annexé à la délibération d'adoption.

De plus, un tableau récapitulant les actions de formations des élus financées par la commune doit être annexé au Compte Administratif, conformément au dernier alinéa de l'article 73 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 (codifié à l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce tableau donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Vote : 18 Pour et 10 Contre. Adoptée à la majorité des votants

■ Composition future du Comité Syndical du SAN du Val d'Europe

Dans l'année précédant le renouvellement des comités communautaires, les conseils municipaux des communes membres doivent statuer sur la future composition du comité.

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral est venue réformer l'article L5332-2 du code général des collectivités territoriales en proposant de nouvelles modalités de répartition et de désignation des conseillers communautaires.

Ainsi, le premier alinéa de l'article L.5332-2 du même code concernant les syndicats d'agglomération nouvelle est désormais ainsi rédigé :

"le syndicat d'agglomération nouvelle est administré par un comité composé de conseillers communautaires membres dont l'effectif et la répartition sont déterminés par l'application des règles prévues pour les communautés de communes aux articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 du présent code".

Concrètement, les communes membres du SAN du Val d'Europe ont deux possibilités de répartition des sièges et donc de composition du comité syndical :

- Par consensus entre les communes membres : cette répartition doit alors être effectuée à la majorité qualifiée des conseils municipaux ;
- Ou à défaut, selon les textes en vigueur à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Conformément à l'article L.5211-6-1 modifié du CGCT, les conseils municipaux des communes membres doivent avoir délibéré avant le 31 août 2013.

En séance du Bureau syndical du 25 avril dernier, un consensus s'est dégagé sur le fait que la répartition actuelle des délégués est équilibrée entre les communes et représente bien le poids de leur population.

Il a donc été décidé de figer la situation actuelle, avec une pondération pour les villes de Magny-le-Hongre et de Serris, communes qui sont actuellement à la limite du déclenchement d'un conseiller supplémentaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition consensuelle ci-dessous :

Commune	Nombre de sièges
Bailly-Romainvilliers	7
Chessy	6
Coupvray	5
Magny le Hongre	7
Serris	8
TOTAL	33

Vote : 18 Pour, 4 Contre et 6 Abstentions. Adoptée à la majorité des votants

■ Revalorisation des tarifs des services à la population à hauteur de l'inflation

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2013, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser, à hauteur de 2 %, la tarification des services à la population, ce qui correspond à l'inflation constatée pour l'année 2012.

L'application des grilles tarifaires annexées se fera à compter du lundi 2 septembre 2013, date de la rentrée scolaire.

Vote : 18 Pour, 7 Contre et 3 Abstentions. Adoptée à la majorité des votants

■ Fixation des tarifs au quotient familial de l'activité modelage et sculpture

Actuellement, la tarification du tarif modelage repose sur un tarif unique, sans prise en compte du quotient familial. Afin d'homogénéiser ce tarif avec l'ensemble des tarifs des services à la population, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver le principe d'une tarification au quotient familial comme suit :

Ce dispositif permettra à un plus grand nombre d'enfants de participer à l'atelier modelage-sculpture de septembre à juin, s'inscrivant ainsi dans la continuité des actions culturelles instaurées au sein des établissements scolaires.

Le règlement de l'adhésion à l'atelier modelage-sculpture se fera sur la base d'une tarification au quotient familial à compter du 1er septembre 2013.

Vote : 28 Pour. Adoptée à l'unanimité des votants

■ Reprographie des actes administratifs communicables aux tiers - Fixation des tarifs

Conformément à l'article 4 de la loi du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, la commune a la possibilité de demander le remboursement des frais de reprographie de document administratif à toute personne physique ou morale qui en demande la communication, dans la limite de la loi et des règlements,

Un arrêté du 1er octobre 2001 fixe les plafonds maximum applicables au frais de reproduction de deux supports :

Copie noir et blanc formats A₄ h 0.18 € la page

Copie sur support CD ROM: 2,75 €

Le tarif des autres formats et supports sont laissés à l'appréciation de la collectivité ou de l'administration.

En outre, si la personne physique ou morale demande la communication de plans ou de documents trop volumineux en format papier, la collectivité a la possibilité de recourir à une entreprise extérieure afin de les faire reproduire. Les frais de reproduction seront mis à la charge du demandeur. Ces dossiers seront mis en reprographie uniquement après acceptation du devis et paiement des frais par le demandeur.

Afin de faciliter les demandes de communication de document administratif, il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de tarification comme suit :

COPIE PAPIER			
Copie noir et blanc - le recto (ou page)		Copie couleur - le recto (ou page)	
Format A ₄	0,18 €	Format A ₄	0,35 €
Format A ₃	0,30 €	Format A ₃	0,60 €
Plans ou dossier	Après acceptation de devis	Plans ou dossier	Après acceptation de devis
volumineux	fourni par la commune	volumineux	fourni par la commune
COPIE SUR SUPPORT NUMÉRIQUE			
CD-ROM		2,50 €	

Vote : 20 Pour et 8 Contre. Adoptée à la majorité des votants



Démocratie

Conseil Municipal

30

Pertes sur créances irrécouvrables de titres de recettes

Le Comptable Public a transmis à la commune de Serris trois états de titres qu'il n'a pas pu recouvrer, accompagnés des pièces justifiant des poursuites effectuées tant auprès de la Caisse d'Allocations Familiales que de l'employeur et restées vaines.

Un premier état concerne deux titres des exercices 2008 et 2009, d'un montant respectif de 1180,26 € et 968,06 €, pour des créances sur les comptes familles (restauration scolaire, accueil périscolaire, études surveillées, centres de loisirs). Le Comptable Public n'a pas pu retrouver la personne car cette dernière ne se trouverait plus sur le sol français.

Un deuxième état concerne 8 titres répartis sur les exercices 2001, 2002, 2003 et 2004, d'un montant global de 3 483,67 €, pour des créances sur les comptes familles (restauration scolaire, accueil périscolaire, études surveillées, centres de loisirs). Le Comptable Public a informé la ville de SERRIS que la personne est décédée et que son successeur légal a renoncé à la succession. Ce deuxième état concerne, aussi, 2 créances minimes sur les exercices 2006 et 2008, d'un montant respectif de 0,01 € et 0,09 €, respectivement pour une redevance du domaine public contesté sans écrit et pour un recouvrement incomplet du solde de compte famille.

Enfin, un troisième état concerne des créances éteintes, d'une valeur de 438,03 €. Le Conseil Municipal doit prendre acte de la décision de justice rendu par le Tribunal d'Instance de Lagny-sur-Marne donnant force exécutoire à la recommandation aux fins de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Il faut donc mandater au compte 6 542 "Pertes sur créances éteintes", la somme de 438,03 €, car aucune poursuite juridique ne peut-être diligentée.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes n'ayant pas fait l'objet d'un recouvrement pour un montant de 5 632,09 € par un mandat au compte 6 541 "Pertes sur créances admises en non-valeur",
- de prendre acte et de mandater au compte 6542 "Pertes sur créances éteintes" la somme de 438,03 €.

Vote : 28 Pour. Adoptée à l'unanimité des votants

■ Règlements intérieurs des structures d'accueil petite enfance - Modifications

La Ville de SERRIS gère trois structures d'accueil Petite Enfance, "Terre d'éveil", "Les 1001 Bulles" et "Le Carrousel des Bébés".

Ces structures assurent pendant la journée l'accueil collectif :

- régulier pour les enfants de Serris âgés de 10 semaines à 4 ans.
- occasionnel pour les enfants de Serris âgés de 15 mois à 4 ans (uniquement sur le Carrousel des Bébés).

Il s'avère nécessaire de réviser les règlements intérieurs de ces structures d'accueil Petite Enfance. Ces modifications peuvent concerner le cadre administratif et/ou le cadre de fonctionnement.

Ces modifications permettront d'intégrer les éléments suivants :

- Appliquer les demandes de mise à jour formulées par la Caisse d'Allocations Familiales
- Élargir l'offre d'accueil en régulier par l'extension de l'amplitude horaire d'ouverture du Carrousel des Bébés. Cette extension est possible grâce à la réalisation de travaux au sein de la structure sans recrutement de personnel supplémentaire.
- Alléger la gestion administrative pour le responsable du Carrousel des Bébés en organisant les inscriptions pour l'accueil occasionnel sur les mêmes modalités que l'accueil régulier c'est à dire prise de rendez-vous auprès du service Petite Enfance, formulation de l'inscription lors de l'entretien avec l'un des responsables de crèche au sein de l'Hôtel de Ville, avec la spécificité de programmer la période d'adaptation et de transmettre la liste des documents à fournir pour l'entrée en crèche.
- Harmoniser les justificatifs administratifs demandés par les services (trois derniers bulletins de salaire et l'avis d'imposition N-2).
- Optimiser la gestion de la structure d'accueil de Terre d'éveil lors d'absence de personnel, en appliquant le cadre réglementaire, lié aux qualifications et diplômes demandés pour l'accueil des enfants. Pour ce faire, un poste d'Auxiliaire de Puériculture du Carrousel des Bébés permute avec un poste CAP Petite Enfance de Terre d'éveil.
- Clarifier et simplifier le mode de calcul pour la facturation en accueil occasionnel en "arrondissant" au quart d'heure

près l'heure d'arrivée et de départ. L'heure d'arrivée est arrondie au quart d'heure inférieur et l'heure de départ au quart d'heure supérieur.

- Clarifier les critères d'attribution de place :
 - l'enfant doit être né et en âge de fréquenter la collectivité
 - le regroupement de fratrie est effectif si l'écart d'âge entre l'aîné et le cadet est inférieur ou égal à deux ans et que les deux enfants fréquentent simultanément la structure d'accueil.
 - le nombre de refus est retenu comme critère prioritaire.

L'application de ces règlements doit être effective en septembre 2013.

Vote : 18 Pour et 6 Abstentions. Adoptée à l'unanimité des votants

■ Réflexion sur l'attribution d'un nom pour l'accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse

L'accueil périscolaire d'Henri Matisse est ouvert au public depuis le mois d'avril 2012.

La fréquentation est en constante augmentation et les retours des parents comme des enseignants sont très positifs sur la qualité de l'accueil fourni au public.

Toutefois, nous constatons qu'il manque un nom à cet équipement, permettant de le différencier du nom de l'école et lui permettre d'avoir une identité propre.

C'est pourquoi, dès le mois de novembre 2011, l'équipe d'animation avait commencé à élaborer un projet fédérateur pour choisir le nom de la structure en permettant la participation aussi bien des parents, de l'équipe pédagogique et des enfants accueillis:

La démarche se voulait donc autant pédagogique et que participative.

Le projet a permis au publics accueilli (enfants / parents) mais également aux acteurs éducatifs (équipe d'animation / enseignants / ATSEM / personnel de restauration) de se rencontrer, d'échanger, de voter, au final de s'approprier un peu plus ces locaux communaux.

Sur 20 propositions des enfants (maternels et élémentaires confondus), 5 noms ont été retenus par les enfants et 5 autres

Pour les enfants : Nombre de votants : 77 enfants	Pour les adultes, (parents et acteurs éducatifs) Nombre de votant : 88 adultes
La planète des enfants La tête dans les nuages Le pays des merveilles Le Paradis des enfants La maison des enfants du monde	La tête dans les nuages La cabane des loulous Le nid des oiseaux La cabane de l'amitié la planète des enfants

par les adultes.

Voici le résultat des votes et propositions aux élus (Les noms sont dans l'ordre de préférence) :

La commission enfance, restauration s'est réunie le 4 juin 2013 et a émis un avis favorable pour le nom : "La tête dans les nuages".

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer le Centre d'accueil périscolaire "La tête dans les nuages".

Vote : 28 Pour. Adoptée à l'unanimité

■ Demande de subvention de l'association de parents d'élèves "Le corbeau et le renard"

L'association "Le corbeau et le renard" est une association de parents d'élèves créée en mai 2010 qui compte 36 adhérents.

L'association a pour principal objectif d'organiser et d'animer la fête de fin d'année du groupe scolaire Jean de la Fontaine. Les bénéfices de cette manifestation sont intégralement reversés au profit des coopératives scolaires maternelles et élémentaires de cette école pour leur permettre de mener des actions pédagogiques pour les enfants.

Comme chaque année, l'association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention d'un montant de 250 euros.

Vote : 27 Pour.

Adoptée à l'unanimité des votants

■ Demande de subvention exceptionnelle de l'association Serris Commerces et Entreprises pour le lancement d'un portail internet et d'une quinzaine commerciale

L'association Serris Commerces et Entreprises (ex ACEPS) a pour objet de dynamiser et de valoriser le commerce de proximité de Serris par des actions de promotion mais aussi par l'organisation de manifestations et d'animations variées dont certaines peuvent être en partenariat avec la Ville et/ou la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne.

L'association se structure et se développe dans la ville. Elle compte aujourd'hui 30 adhérents et une vingtaine d'autres sont envisagés via des contacts déjà pris

Elle porte de nouveaux projets depuis le début de l'année 2013 afin de fédérer les commerçants, les artisans et les entrepreneurs de Serris autour de projets communs et recueillir de nouvelles adhésions :

- Organiser une 15aine commerciale du 19 au 28 septembre 2013.
- Une trentaine de commerces de Serris permettront à leur clientèle de bénéficier d'offres commerciales sur toute la période et de participer à une grande loterie sans obligation d'achat. De nombreux lots seront distribués après un tirage au sort le 28 septembre 2013.
- Créer un portail internet qui s'adresse aux habitants de Serris et alentours et aux membres de l'Association.

Le portail internet a pour but de :

- Promouvoir les commerçants, artisans, entreprises, prestataires de services implantés à Serris en leur permettant d'acquérir une visibilité auprès des habitants, des visiteurs
- De véhiculer une image dynamique de l'offre économique et commerciale serrissienne auprès de la population : offres, bons plans, événements...
- D'accroître la notoriété des commerçants serrissiens et de l'association

31

Démocratie

Conseil Municipal

32

Grâce à une barre de navigation, le portail permettra de visualiser :

- l'ensemble des acteurs économiques (sous forme d'annuaire, l'internaute pouvant sélectionner une activité ou par enseigne),
- des bons plans ou offres promotionnelles du moment,
- · des offres d'emploi, de stages des entreprises serrissiennes,
- · des informations aux adhérents (accès réservé).

Une newsletter est également prévue pour leur permettre de communiquer des informations économiques ou tout autre élément potentiellement intéressant.

Des QR codes sont envisagées afin de communiquer sur des événements. Une présence sur les réseaux sociaux est aussi envisagée.

Des partenaires économiques locaux ont également déjà donné leur accord pour un soutien financier de l'association et des acteurs économiques serrissiens seront sollicités afin de devenir des annonceurs publicitaires sur le site. Ces apports, additionnés des cotisations des adhérents, permettront à l'association de financer la maintenance du site dans l'avenir.

Ce portail Internet permettra à la ville de rayonner tant par ses acteurs économiques d'envergure que par ses commerces de proximité dynamiques qui sont de vrais relais de lien social à la population.

C'est pourquoi la commune souhaite soutenir l'association Serris Commerces et Entreprises en leur attribuant une subvention exceptionnelle en numéraire qui leur permettra d'assurer le portage budgétaire nécessaire à la concrétisation du portail et de la quinzaine commerciale.

D'autres partenaires (comme par exemple la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne) ont déjà décidé d'apporter leur soutien financier pour contribuer à la réussite de ces actions.

Une demande d'aides financières au Fonds d'Intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce est étudiée.

Le Plan prévisionnel de financement est constitué comme suit :

Budget global pour la création et le lancement du portail de Serris Commerces et Entreprises et de la quinzaine commerciale : 15 000 €

• Financement de la CCI : 1400 €

- Subvention exceptionnelle de la Commune de Serris : 6000 €
- Le complément étant porté par de l'autofinancement, des partenaires privés et l'État (via le FISAC)

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € au bénéfice de l'association Serris Commerces et Entreprises.

Vote : 17 Pour, 8 Contre et 1 Abstention. Adoptée à la majorité des votants

■ Convention de groupement de commande pour la mise en place de la desserte scolaire du centre aquatique du Val d'Europe

En 2012, un groupement de commande dont le SAN a été désigné coordonnateur a été constitué afin d'organiser la desserte scolaire du centre aquatique (délibération du 2 juillet 2012). Le marché public de transport qui a été mis en place a été attribué à la société TRANSPORTS MARNE ET MORIN et notifié en novembre 2012.

Cependant, une optimisation insuffisante a été constatée à l'échelle du territoire du fait d'une estimation des besoins qui a évolué à la rentrée 2012-2013. Le marché n'a donc pas été reconduit pour l'année 2013, ce qui a eu pour effet de rendre caduque la convention de groupement y afférent.

Compte tenu de la nécessité de poursuivre l'organisation de la desserte scolaire pour l'apprentissage de la natation, et compte tenu de la nécessité de rationaliser cette prestation par la mutualisation des besoins des communes adhérentes, il est proposé de constituer à nouveau un groupement de commandes dont le principe a été validé par délibération du Comité Syndical du SAN du Val d'Europe le 18 avril 2013. Ce nouveau groupement de commandes permettra de conclure un nouveau marché commun, à bons de commande, à lot unique et annuellement reconductible dans la limite de 3 ans.

La signature de la convention constituant un préalable obligatoire (article 8 du Code des marchés publics) à la passation d'un marché commun, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote: 28 Pour.

Adoptée à l'unanimité des votants

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace les Plan d'Occupation des Sols.

La procédure de révision du Plan Local de l'Urbanisme a été lancée en mars 2010.

Cette révision a pour objet :

- de maîtriser les transformations du territoire qui s'engagent, en les inscrivant fortement dans une perspective de développement durable. Ces transformations particulièrement importantes concernent notamment la poursuite du développement du Centre urbain, l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Couternois et les développements attendus tant au sud de la RD 406 (sur la Zone d'Aménagement Concertée du Prieuré) qu'au nord de celle-ci
- de mettre en compatibilité ce document avec les dernières versions du Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) et du Projet d'Intérêt Général (PIG)
- de s'inscrire dans les réflexions engagées au niveau intercommunal : Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) arrêté et Projet de territoire
- de fixer les principes et objectifs de développement de l'ensemble du territoire communal sur les plans :
 - urbain et économique
 - des équipements publics
 - des déplacements urbains
 - des espaces paysager
 - d'intégrer et modifier le cas échéant les dispositions des ZAC du Centre Urbain, du Bourg, des Gassets et du Prieuré
 - d'ajuster et modifier en tant que de besoin les dispositions réglementaires du POS devenu P.L.U.
 - d'intégrer les lois Grenelle en matière de Développement Durable

Dans le cadre de la procédure de révision plusieurs phases de concertation avec le public ont eu lieu, au fur à mesures des étapes d'élaboration du projet, ainsi que des réunions publiques.

Enfin, une Enquête publique s'est déroulée du 10 avril au 11 mai 2013, afin de communiquer à l'ensemble des administrés et des différents acteurs du territoire sur la finalité du document.

Dans ce contexte, plusieurs dizaines de personnes ont pu émettre leurs avis ou leurs interrogations sur le document.

Le Commissaire Enquêteur chargé de coordonner cette enquête a repris le déroulement de cette procédure dans un rapport et a émis un avis Favorable au projet de PLU.

Le rapport et la réponse aux administrés sont joints à la présente délibération

Vote : 14 Pour, 4 Contre et 9 Abstentions. Adoptée à la majorité des votants

■ Mise à jour du tableau des effectifs – Suppressions et créations administratives de postes

Suite aux différentes créations de postes intervenues depuis octobre 2012, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant un certain nombre de postes qui ne sont plus occupés du fait :

- a) du changement de grade du titulaire occupant précédemment le poste du fait d'un avancement de grade ou une réussite à un concours/examen professionnel
- b) du changement de grade intervenu lors du recrutement suite au départ du titulaire

Ainsi les suppressions de postes suivantes sont proposées au Conseil Municipal, sur lesquelles le Comité Technique Paritaire du 29 mai 2013 a émis un avis favorable :

- a) changement de grade du titulaire occupant précédemment le poste du fait d'un avancement de grade ou une réussite à un concours/examen professionnel
- b) changement de grade intervenu lors du recrutement suite au départ du titulaire

Il est également nécessaire dans le cadre de la mobilité interne d'agents changeant de fonctions sur des cadres d'emploi différents, de créer 2 postes :

Département Action Éducative

- 1 poste d'ATSEM principal de 2º classe à temps non complet 31 h 30
- 1 poste d'agent social de 2^e classe à temps non complet 31 h 30

Vote : 23 Pour, 2 Contre et 2 Abstentions. Adoptée à la majorité des votants

POSTES SUPPRIMÉS	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste d'adjoint d'animation de 1 ^{re} classe à TC	Recrutement d'1 agent sur le grade d'animateur territorial à TC
1 poste d'éducateur de jeunes enfants principal à TC	Départ du titulaire en novembre 2012
1 poste d'agent de Maîtrise à TC	Recrutement sur le grade de technicien territorial
1 poste d'adjoint d'animation de 2º classe à TC	Recrutement sur le grade d'animateur territorial
POSTES SUPPRIMÉS	RAISON DE LA SUPPRESSION
1 poste d'adjoint d'animation de 1 ^{re} classe à TC	Nomination d'1 agent
2 postes d'agent territorial spécialisé de 1 ^{re} classe des écoles maternelles à temps non complet à 31 h 30	2 postes d'agent territorial spécialisé principal de 2º classe des écoles maternelles à temps non complet à 31 h 30
2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1 ^{re} classe à TC	Nomination de 2 agents sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2º classe à TC



Démocratie

Conseil Municipal

34

■ Taux d'avancements de grade et de promotion interne

Lors de sa séance du 25 juin 2009, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur d'un ratio d'avancement à 100 %, pour l'ensemble des grades existants dans la collectivité, sous conditions d'éligibilité et/ou d'encadrement requis pour l'avancement de grade.

Cependant, l'avancement de grade constitue un mode de progression à l'intérieur d'un cadre d'emplois.

Exemple d'avancement de grade : grade d'adjoint technique de 1e classe à adjoint technique principal de 2e classe pour la filière technique ou auxiliaire de puériculture de 1re classe à auxiliaire de puériculture principal de 2e classe pour la filière médico-sociale.

Outre une augmentation de traitement, l'avancement de grade permet l'accès à des responsabilités supérieures et ouvre au fonctionnaire de nouvelles perspectives de carrière.

D'autre part, concernant la promotion interne, il s'agit de mettre en adéquation également l'accès à un cadre d'emplois supérieur avec des niveaux de responsabilités correspondants et de prévoir en conséquence des critères liés à des fonctions d'encadrement requises.

Exemple de promotion interne : passage du cadre d'emplois de rédacteur à attaché territorial pour la filière administrative ou de technicien à ingénieur pour la filière technique.

Aujourd'hui, il s'agit donc de préciser ce dispositif en prenant en compte :

- la cohérence de la proposition avec l'organisation administrative de la collectivité un lien plus affirmé entre l'accès au grade d'avancement et les fonctions exercées
- D'intégrer des critères pour la promotion interne

Il est demandé au conseil municipal de compléter et d'accepter la mise en place d'un nouveau dispositif de promotion interne.

Vote : 18 Pour, 6 Contre et 3 Abstentions. Adoptée à la majorité des votants

■ Régime indemnitaire des agents – Cadre légal

Depuis la délibération du 27 janvier 2005 sur la refonte du régime indemnitaire des agents communaux, différentes réformes statutaires importantes sont intervenues impactant

les cadres d'emplois. L'objectif poursuivi de ces réformes portait notamment sur la recherche d'une plus grande uniformité entre les grades des différents cadres d'emplois entre le grade initial et le ou les grades d'avancement. La réforme se fait progressivement au fur et à mesure de la modification des statuts particuliers prévoyant l'adhésion des cadres d'emplois au "décret cadre".

Cette réforme a concerné la catégorie C sur la période 2007-2008, puis, la catégorie B sur 2010-2012, qu'elle a modifié filière par filière et cadre d'emplois par cadre d'emplois.

La commune a pris en compte ces évolutions au fur et à mesure pour l'application du régime indemnitaire. Aujourd'hui, les réformes étant achevées, il devient pertinent de mettre en adéquation le cadre juridique au travers de l'actualisation de la délibération de 2005.

Les modifications proposées concernent donc l'évolution des grades des cadres d'emplois existants dans la Commune.

Vote : 22 Pour et 5 Abstentions Adoptée à l'unanimité des votants



Prochain Conseil Municipal:
- lundi 18 novembre 2013, à 20 h 30,
salle du Conseil municipal
de l'Hôtel de Ville

Retrouvez l'intégralité des relevés des conseils municipaux sur le site internet : www.mairie-serris.net

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Tribune de l'opposition

Il faisait chaud à Serris cet été !!!!

Ils sont nos enfants, ils ont grandi pour la plupart d'entre eux à Serris, en même temps que le développement de la ville nouvelle du Val d'Europe. Ils ont entre 14 et 24 ans et ne demandent qu'à être respectés et accompagnés dignement.

En juillet, ils ont manifesté leur colère envers la municipalité qui les ignore superbement. La police est intervenue. Bien entendu nous n'excusons aucun acte répréhensible et violent. Pour autant, il faut s'interroger sur les raisons du malaise.

Force est de constater que les jeunes qui représentent plus de 40 % de la population à Serris sont laissés pour compte, au lieu d'être au cœur de l'action municipale.

Jugez-en: bancs publics retirés, maison des jeunes en sous-effectif d'animateurs, restriction de l'accès aux équipements publics, jobs d'été toujours pour les mêmes (les filles et les fils des élus de la majorité)!!!

Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain. C'est pourquoi, jeunes, parents, animateurs, élus, nous devons créer les conditions de la mise en œuvre d'une vraie politique en faveur des jeunes.

En cinq années, quel bilan peut-on tirer de la politique envers la jeunesse de notre commune ?

Pour nous retrouver: Blog patrick.gueguen

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim

Tribune de la majorité

Droit de réponse

Depuis quelques semaines, sur le blog d'un élu du groupe minoritaire donc de l'opposition, sont mentionnés des propos fallacieux sur un certain nombre de points concernant la jeunesse. Nous souhaitons ici revenir sur certains d'entre eux et notamment sur les sous-entendus relatifs aux jobs d'été en apportant des précisions.

Oui, il est vrai que la ville recrute des saisonniers, notamment l'été. Oui, il est possible que certains enfants de membres du personnel ou d'élus postulent et soient retenus, mais ils sont loin de constituer l'ensemble des effectifs. Ainsi, ces 5 dernières années, sur la quarantaine de postes proposés l'été aux services techniques, seuls trois ont été occupés par un enfant d'un membre de notre groupe. Pour poursuivre dans des exemples concrets, cette année, 56 personnes de moins de 26 ans ont été acceptées pour des contrats de travail ponctuels dont trois enfants d'élus. Nous sommes donc très loin de jobs d'été toujours pour les filles et fils des élus de la majorité! Et si un dossier de candidature est susceptible d'être retenu doit-il être écarté systématiquement parce qu'il s'agit d'un enfant d'élu ?

Il nous a semblé utile de vous apporter ces informations chiffrées afin de rétablir une vérité déformée par certains.

Les élus de la Majorité

35

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Serris accueille le leader européen du jouet

Le 19 septembre dernier, le groupe Ludendo, notamment connu en France pour son enseigne La Grande Récré, a inauguré son nouveau centre opérationnel. Le leader européen du jouet a choisi Serris pour l'implantation de ses nouveaux bâtiments.



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme
et au
Développement
Économique

Un an après la pose de la première pierre de son centre social opérationnel (le 20 septembre 2012), le groupe Ludendo a procédé à son inauguration, le 19 septembre dernier.

Les quelque 700 personnes invitées à cet événement, dont le judoka Teddy Riner, ont découvert les nouveaux bâtiments du groupe Ludendo, au milieu des jouets géants, des personnages de BD, des jeux de société, et d'un feu d'artifice.

Situé dans le Parc International d'Entreprises du Val d'Europe, dans la Zone d'Aménagement Concerté

du Prieuré, le centre opérationnel de Ludendo se compose d'un immeuble de bureaux Haute Qualité Environnementale sur 3 niveaux labélisé Bâtiment Basse Consommation, d'un espace de restauration et de détente et d'un troisième bâtiment comprenant une salle multi-activités et l'école de formation du Groupe qui accueillera 700 stagiaires par an.

Ces 3 bâtiments d'une surface de 6242 m² sont intégrés dans un espace de 2,5 hectares, laissant la



possibilité au groupe Ludendo de réaliser de futurs aménagements.

M. Jean-Michel Grunberg Président du groupe a fait le choix de quitter Emerainville pour Serris en raison de la qualité de son environnement et des infrastructures de transport permettant de voyager aussi bien au niveau local qu'international. 200 personnes travaillaient à Émerainville. Le groupe profitera de l'augmentation de la capacité d'accueil du nouveau centre opérationnel pour recruter davantage de personnel et accompagner le plan de développement du groupe. Fondée en 1977 par Maurice Grunberg, cette entreprise familiale dénommée alors La Récré est devenue en 1994 "La Grande Récré".

Le groupe propose aujourd'hui une complémentarité d'enseignes et d'offres au service des clients. Implanté dans 15 pays avec plus de 300 magasins, le Groupe Ludendo prévoit de porter le nombre de ses magasins à 600 à l'horizon 2016 et de devenir le leader mondial



du jouet en 2016. Présent en France métropolitaine et dans les DOM TOM, en Suisse, en Belgique, en Espagne, au Maroc, le Groupe Ludendo emploie plus de 2000 salariés et réalise un chiffre d'affaires de plus 500 M€.

L'arrivée du siège social du leader français du commerce de jeux et de jouets n'aurait pu avoir lieu sans les interventions décisives et le soutien de la Municipalité.

Après l'arrivée du siège social de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, l'an dernier, l'implantation du centre opérationnel de Ludendo et l'installation du Data Center de la banque de France en octobre, **notre commune prouve son**

attractivité économique, avec comme objectif de continuer à concilier l'équilibre entre activités et habitat.



M. Denis Gayaudon, Maire de Serris et M. Jean-Michel Grunberg, Président du groupe Ludendo

37

Info travaux (Centre urbain)

Des travaux de construction immobilière ont commencé entre la Gare routière et le cours du Danube, depuis le 9 septembre, pour une durée de 2 ans.

Par conséquent, les bus ne pouvaient plus emprunter l'accès à la gare routière depuis la Méridienne. Ils passent donc par une voie réservée aux bus, sur le cours du Danube entre la Méridienne et la rue Bleue.

Cette préfiguration de site propre bus est en service depuis le 9 septembre.

Elle permet de fluidifier la circulation des bus et donc des autres véhicules. Pour plus de commodités, la voie Bus est située au centre de la chaussée. La voie destinée aux autres véhicules est en lieu et place du stationnement, le long de Castorama.



Un schéma cyclable à Serris

Inauguré en juin dernier, le réseau de pistes cyclables intercommunal du Val d'Europe semble connaître un franc succès !

Pour compléter l'action engagée par le SAN et favoriser les déplacements alternatifs sur Serris, une étude est lancée. Dans l'objectif de poursuivre et d'améliorer le réseau communal dans les prochaines années, elle est composée de différentes phases, permettant de prendre en compte les points de vue des acteurs du territoire concernés par le vélo.

Si vous n'avez pu participer au 1er atelier Pistes cyclables, organisé le 19 octobre, vous pouvez encore vous inscrire pour le prochain prévu le 23 novembre. Pour cela, il suffit d'écrire avant le 15 novembre 2013, à l'adresse : s.mosnier@mairie-serris.net

Au Quo tidien

Économie

38

Nouveaux commerces et services



Anicet FABRIANO
Adjoint au Maire
Délégué à l'Urbanisme,
et au Développement
Économique



BMTN CUISINES - Agencement cuisines, bains, rangements

Avec PERENE, chaque projet est unique, chaque pièce est sublimée par le savoir-faire d'agenceur.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 14 h 30 à 19 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 00. Fermé le mercredi et dimanche.

2 avenue Christian Doppler - 77,700 Serris - Tél. : 0160433 963

 $Courriel: per ene-val de urope @orange.fr-Site\ internet: www.per ene.fr$



WOOM - Cycles et véhicules électriques.

Vente - Location - Entretien - Conseil.

Prestations sur mesure aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités. Marques exclusives : Solex, Matra, Easybike, Strida, Mia Electric, Oyama...

2 avenue Christian Doppler - 77 700 Serris. Tél. : 09 83 98 45 92 - Port. : 06 50 61 65 22

E-mail: woom@woom-77.fr - Site internet: www.woom-77.fr



Sage Femme - Stéphanie VINCENT

Vu l'avis du Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Seine et Marne, Madame Stéphanie VINCENT, sage femme, vous informe de l'ouverture de son cabinet à Serris depuis le 10 juin 2013.

Adresse : 1 Rue des celtes - 77 700 Serris Tél. : 06-62-03-62-01 ou 01-60-45-92-16

Les jardins familiaux

Le projet des jardins familiaux porte, au-delà des valeurs traditionnellement admises, une volonté d'œuvrer en adéquation avec l'idée que le bon sens collectif permettra l'élaboration d'un projet abouti et l'adhésion du plus grand nombre à cette nouvelle initiative.



Suite à l'appel à candidature pour intégrer le Comité de Pilotage Technique des jardins familiaux, le juin 2013 a été organisé le premier atelier participatif en présence des administrés intéressés.

Les réflexions des trois groupes de travail ont portés sur les thèmes suivants :

1. Volet environnemental

- a. Matériaux et végétaux respectueux et l'environnement
- b. Ressources ou énergies alternatives
- c. Création d'équipements communs

2. Volet social

- a. La solidarité
- b. Échanges et savoir-faire
- c. Organisation des temps de rencontres

3. Volet économique

- a. Coût de location des parcelles
- b. Auto-alimentation
- c. Autosuffisance

4. Volet gouvernance

- a. Conditions d'utilisation
- b. Création d'une association
- c. La gestion

La richesse du contenu de la synthèse de cette concertation constitue une base de travail qui fera l'objet d'un deuxième temps d'échanges nécessaire à la mise en adéquation des attentes collectives et leur faisabilité technique.

Transition énergétique

La notion de transition énergétique désigne le passage du système énergétique actuel utilisant des ressources non renouvelables vers un bouquet énergétique basé principalement sur des ressources renouvelables. Elle implique une transition comportementale et sociotechnique et donc une modification radicale de la politique énergétique. C'est un concept né en Allemagne et en Autriche au début des années 80.



En France, le débat national sur la transition énergétique lancé en novembre 2012 (faisant suite aux Grenelles de l'environnement), s'est achevé le 18 juillet dernier. Cette consultation publique inédite devait donner lieu à des recommandations que le gouvernement aurait pu intégrer dans la préparation du projet de loi de programmation pour la transition énergétique avant la fin de cette année.

Finalement, c'est un document de synthèse des débats territoriaux qui a été délivré au gouvernement et qui aura été publié lors de la 2^e conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013.

Du point de vue des citoyens, les enjeux (répondre au double défi climatique et énergétique) sont dans l'ensemble jugés importants. Le respect de l'environnement reste primordial (diminuer les pollutions, protéger la biodiversité et les ressources, puis restreindre la dépendance aux énergies fossiles...).

Plusieurs propositions intéressantes figurent dans le document final (mise en place d'une contribution climat énergie, rénovation de 500 000 logements au niveau BBC, introduction progressive d'une obligation de travaux de rénovation, nécessité d'un triple objectif de réduction des émissions de GES, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2030...). Reste à savoir si l'État pourra supporter les investissements nécessaires à cette transition énergétique sans pour autant peser sur la compétitivité des entreprises...

Au Quo tidien

Prévention



Avez-vous votre permis de détention ?

Rappel: avec la loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a renforcé sa législation relative aux chiens dangereux.

La loi du 20 juin 2008 oblige les propriétaires et détenteurs de chiens de 1^{re} et 2^e catégories à être titulaires d'un permis de détention délivré par le Maire. Il se présente sous la forme d'un arrêté municipal et les références de cet arrêté sont inscrites dans le passeport européen du chien.

Chiens concernés et permis de détention :

"Pitbull", "Boerbull", "Tosa", "Staffordshire terrier", "American staffordshire terrier", "Rottweiler".

Sont nécessaires à l'obtention du permis de détention :

- Passeport du chien, certificat d'identification (tatouage ou puce), de vaccination antirabique à jour, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation pour la 1^{re} catégorie et du L.O.F pour la deuxième catégorie.
- Une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire admis à la réalisée, renouvelée à intervalles réguliers (1, 2 ou 3 ans) selon la dangerosité du chien (de 1 à 4).
- Une attestation d'aptitude du maître: Elle est délivrée par un formateur habilité et agréé par le préfet, à l'issue d'une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Détenir sans permis un animal susceptible d'être dangereux est puni d'une amende de 750 €. Le

contrevenant a un délai d'1 mois, pour régulariser sa situation.

À défaut de régularisation dans les délais :

- le chien peut être placé en fourrière et euthanasié,
- le contrevenant risque 3 mois d'emprisonnement,
 3 750 € d'amende et l'interdiction (définitive ou temporaire) de détenir un animal.



Si vous êtes propriétaire ou détenteur d'un chien de 1^{re} ou 2^e catégorie, nous vous invitons à prendre contact avec la police municipale de Serris afin de régulariser votre situation selon la réglementation en vigueur.

POLICE MUNICIPALE - Mairie du Bourg 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris

Téléphone : 01 60 43 27 15

Courriel: police.municipale@mairie-serris.net

Nouveauté : panneaux électroniques

Vous l'avez sûrement remarqué en vous déplaçant dans votre ville... de drôle de plantes ont poussé à la fin de l'été!

Situés place Antoine Mauny, devant l'Hôtel de Ville, cours du Danube à hauteur de l'entrée du Centre commercial Val d'Europe et avenue de Saria, face à la boulangerie Robac, des panneaux électroniques ont été installés pour mieux vous informer sur les manifestations et autres activités municipales.



41

Marie-Laure Griffe au Grand Palais

Du 11 au 15 septembre dernier, le Grand Palais à Paris accueillait le salon "Révélations, le salon des métiers d'arts et de la création". À cette occasion près de 300 artisans d'art, manufactures d'art, galeries d'art, maisons d'excellence françaises et internationales, fondations, associations, institutions privées et publiques... ont dévoilé leur savoir-faire dans ce lieu d'exception qu'est le Grand Palais.

Parmi ces exposants, on pouvait y retrouver **Marie-Laure Griffe, plasticienne**, qui n'est autre que l'artiste qui intervient sur les cours de modelage sculpture dans notre ville et dans les écoles serrissiennes. Un petit film sur sa manière de travailler a d'ailleurs été réalisé à cette occasion.

"Sa démarche est issue de la fascination qu'exerce sur elle l'immensité et l'infinité de ce qui l'entoure. L'homme, cet être étrange, est son principal sujet d'observation. L'interaction, la perméabilité entre lui et l'univers, lui et l'autre est un questionnement sans fin. Elle reste étonnée, curieuse. Son travail est un mélange d'annotations et de réflexions, une étude perpétuelle dont elle laisse des traces de terre." Révélations





Site internet: www.griffe.boz-art.com

Agenda Seris

FERME DES COMMUNES

Mercredi 6 novembre, 10 h 00 et 15 h 30

Le jardin sous la lune

Spectacle très jeune public - Tarif : 2 euros.

Vendredi 15 novembre, 20 h 30

Conférence : Georges Braque

Entrée libre.

Samedi 7 décembre, 21 h 00

Slips inside

Duo clownesque et acrobatique. Tout public - Tarif : de 5 à 12 euros.

ANIMATION

Samedi 16 novembre, de 9h00 à 17h00

Bourse aux jouets et au ski

Organisé par Serris Danse Val d'Europe Salle polyvalente Jules Verne

Du 16 au 30 novembre

Festival "La Tête Ailleurs"

Spectacles, expositions, projection de film, débats et animations multiples et gratuites pour petits et grands. Vous pouvez déjà noter les dates des 3 temps forts :

- 16 novembre : ouverture festival conférence débat,
- 23 et 24 novembre : journées festives,
- 30 novembre : concert de la solidarité.

Dimanche 8 décembre, de 10h00 à 17h00

Marché de Noël

Salle polyvalente Jules Verne. Organisé par Décolib et Serris Commerces et Entreprises.

SPORTS

Mardi 22 octobre, 19h30

L'ATTS reçoit Quimper CTT Pro A féminine

Entrée libre. Au gymnase Éric Tabarly.

Mardi 5 novembre, 19h30

L'ATTS reçoit Miramas ASS Pro A féminine

Entrée libre. Au gymnase Éric Tabarly.

Samedi 9 novembre, 18 h 30

HBCVE vs Villers Saint Paul Championnat de France

Championnat de France. Gymnase Olympe de Gouges, Entrée libre Moins de 18 ans Filles - www.hbcve.fr

samedi 16 novembre, 18h30

HBCVE vs BOIS COLOMBES

Senior équipe A, catégorie plus de 16 ans Garçons 1 Championnat de France - Nationale 3 Gymnase Olympe de Gouges, Entrée libre.

INFO MUNICIPALE

lundi 11 novembre, 11 h 00

Cérémonie du 11 novembre

Départ du cortège à la Mairie du Bourg.

Lundi 18 novembre, 20h30

Conseil Municipal

Hôtel de Ville de Serris.



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13

Site Internet: www.mairie-serris.net
Courriel: contact@mairie-serris.net